

## CONDITIONS GÉNÉRALES



Date de mise à jour : 16/05/2023

### **1. Identification de Happypal**

La société Happypal (« **Happypal** ») est une société par actions simplifiée inscrite au RCS de Créteil sous le n°878 463 728, dont le siège social est situé 5, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Happypal peut être contactée à l'adresse e-mail : [contact@happypal.fr](mailto:contact@happypal.fr).

### **2. Services proposés**

Happypal propose à l'entité identifiée dans le Devis tel que défini ci-après (le « **Client** »), un programme d'avantages digitalisé et personnalisé par le biais d'un site et d'une application mobile (ensemble la « **Plateforme** »). Cette Plateforme est à destination des salariés, collaborateurs ou partenaires du Client (les « **Bénéficiaires** ») afin de permettre à ces derniers de bénéficier des avantages octroyés par le Client (les « **Services** »).

### **3. Documents contractuels**

La relation contractuelle entre le Client et Happypal est régie, par ordre hiérarchique décroissant, par les documents suivants :

Le devis (le « <b>Devis</b> »)	Il est établi sur la base des besoins du Client ; Le Client doit l'accepter par écrit (y compris par email) dans un délai de quarante-cinq jours à compter de son émission. Cette acceptation vaut acceptation des Conditions Générales dans leur version en vigueur à la date du Devis ; En cas de contradiction, le Devis prévaut sur les Conditions Générales ; En cas de contradiction, le Devis le plus récent prévaut sur le(s) plus ancien(s).
Les conditions générales (les « <b>Conditions Générales</b> »)	Elles définissent : Les modalités de souscription et d'utilisation des Services par le Client ; Les obligations respectives des parties. Elles sont accessibles par un lien direct dans les paramètres du Compte Client tel que défini ci-après.
Les conditions générales d'utilisation des Bénéficiaires (les « <b>Conditions Générales des Bénéficiaires</b> »).	Elles définissent : Les modalités d'utilisation des Services par les Bénéficiaires ; Les obligations de Happypal à l'égard des Bénéficiaires et les obligations des Bénéficiaires.

### **4. Articulation avec les conditions générales du prestataire de service de paiement**

#### **• Pour le paiement de l'Abonnement**

Si le Client choisit que le paiement s'effectue par le biais d'un prélèvement SEPA, ce dernier sera mis en place par le biais de Stripe.

### ● Pour la gestion du Portefeuille

Dans le cadre des Services et notamment afin de pouvoir verser des aides aux Bénéficiaires, le Client devra disposer d'un portefeuille électronique (le « **Portefeuille** ») auprès Leetchi Corp. S.A, société agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique, immatriculée au RCS luxembourgeois sous le n° B173459, dont le siège social est situé 14, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (« **Mangopay** »).

A cette fin, le Client donne mandat à Happypal d'ouvrir en son nom et pour son compte ce Portefeuille. Le Client accepte les conditions générales de Mangopay figurant en annexe des Conditions Générales. A l'issue de la relation contractuelle entre Happypal et le Client, ce dernier récupérera l'ensemble des sommes versées sur le Portefeuille.

Si Mangopay refuse ou résilie la souscription du Client, le Client ne peut pas/plus utiliser les Services.

Inversement, la fin des relations contractuelles entre le Client et Happypal entraîne la résiliation du contrat du Client avec Mangopay.

En cas de contradiction entre les conditions générales de Mangopay et les Conditions Générales, ces dernières prévalent.

Le Client mandate Happypal expressément pour transmettre à toutes ses instructions relatives aux paiements réalisés sur la Plateforme.

### **5. Conditions d'accès aux Services**

Afin d'accéder aux Services, le Client doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- (i) Le Client est une personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du Client et pour son compte.
- (ii) Le Client a la qualité de professionnel, entendu comme toute personne physique ou morale agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel. Le Client ne doit pas être un concurrent de Happypal, entendu comme toute personne morale proposant des services d'avantages aux salariés.

Afin de pouvoir bénéficier des Services, le Client doit disposer d'un ordinateur, d'un smartphone et/ou d'une tablette. Le Client reconnaît que la mise en œuvre des Services nécessite d'être connecté à internet et que la qualité des Services dépend de cette connexion, dont Happypal n'est pas responsable.

Le Client devra également donner à Happypal l'ensemble des informations nécessaires pour l'ouverture du Portefeuille.

### **6. Modalités de souscription aux Services**

Pour souscrire aux Services, le Client peut contacter Happypal directement aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Happypal* ». Happypal étudiera sa demande et pourra la refuser s'il ne remplit pas les conditions prévues à l'article « *Conditions d'accès aux Services* » ou si les informations transmises sont erronées. Pour souscrire aux Services, le Client doit fournir à Happypal l'ensemble des informations demandées par cette dernière.

Si Happypal accepte la demande de souscription du Client, elle enverra au Client un Devis.

La signature du Devis entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte au nom du Client (le « **Compte Client** ») qui lui permet d'accéder aux Services à l'aide de son identifiant de connexion et de son mot de passe. Il pourra alors librement créer des accès pour les administrateurs (les « **Administrateurs** »).

Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Administrateurs, du paramétrage de leurs droits d'accès et de leur utilisation personnelle de la Plateforme, sur lesquels Happypal n'exerce aucun contrôle.

## **7. Création des Comptes Bénéficiaires**

Une fois le Compte Client créé, il peut librement créer des accès pour les Bénéficiaires sur la Plateforme ou les inviter à se créer un compte par le biais d'un lien et/ou d'un code entreprise personnalisé (les « **Comptes Bénéficiaires** ») dans la limite du nombre de licences (les « **Licences** ») prévu dans les Services souscrits dans le Devis.

Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Bénéficiaires, du paramétrage de leurs droits d'accès et de leur utilisation personnelle de la Plateforme, sur lesquels Happypal n'exerce aucun contrôle.

## **8. Description des Services**

Les Services auxquels le Client a souscrit sont décrits dans le Devis.

Toute demande de modification des Services souscrits devra faire l'objet d'un Devis complémentaire.

## **9. Maintenance**

Le Client bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance, notamment corrective et évolutive. Dans ce cadre, l'accès à la Plateforme peut être limité ou suspendu.

Happypal fait ses meilleurs efforts pour fournir au Client une maintenance corrective afin de corriger tout dysfonctionnement ou bogue relevé sur la Plateforme.

Le Client bénéficie pendant la durée des Services d'une maintenance évolutive, que Happypal pourra réaliser automatiquement et sans information préalable, et qui comprend des améliorations des fonctionnalités de la Plateforme et/ou installations techniques utilisées dans le cadre de la Plateforme (visant à introduire des extensions mineures ou majeures).

L'accès à la Plateforme peut par ailleurs être limité ou suspendu pour des raisons de maintenance planifiée, qui peut inclure les opérations de maintenance corrective et évolutive susvisées.

## **10. Hébergement**

Happypal assure, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de la Plateforme, ainsi que des données saisies sur la Plateforme, par l'intermédiaire d'un prestataire d'hébergement professionnel, et sur des serveurs situés dans un territoire de l'Union européenne.

## **11. Assistance technique**

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Services, le Client et les Administrateurs peuvent contacter Happypal à l'adresse email suivante : [supportadmin@hpal.fr](mailto:supportadmin@hpal.fr) .

## **12. Durée de souscription aux Services**

Le Client souscrit aux Services sous forme d'abonnement (l'**« Abonnement »**).

L'Abonnement débute au jour de sa souscription pour une période initiale indiquée dans le Devis.

Il se renouvelle tacitement, pour des périodes successives de même durée que la période initiale (avec la période initiale, les **« Périodes »**), de date à date, **sauf si l'Abonnement est dénoncé dans les conditions de l'article « Fin des Services »**.

## **13. Conditions financières de Happypal**

### **13.1. Prix des Services**

Les prix des Services auxquels le Client a souscrit sont indiqués dans le Devis et dépendent de la formule d'Abonnement choisie.

Pour les Abonnements qui proposent une facturation en fonction du nombre de Licences, le prix et le nombre de Licences indiqués dans le Devis pourront faire l'objet d'une révision à la hausse dans les conditions suivantes (le **« Complément de prix »**) :

- En cas de variation de plus de 10% par rapport au nombre de Licences souscrites : Happypal facturera au Client, à partir du dépassement, le prix des Licences utilisées (en ce compris les Licences correspondant à la marge de 10%) au prorata de la durée entre le moment où le nombre de Licences souscrites a été dépassé et la fin de l'année contractuelle en cours.
- A l'issue de chaque année contractuelle, Happypal facturera au Client le nombre de Licences effectives qui aura été calculées à l'issue de l'année contractuelle précédente.

*Par exemple, le Client a souscrit à un Abonnement de 2 ans qui comprend 100 Licences, si au bout de 6 mois, il atteint 120 Licences, Happypal lui facturera le prix de 20 Licences pour la durée de 6 mois restante jusqu'à la fin de l'année contractuelle. Si par la suite, il dépasse les 120 Licences de plus de 10% et utilise 160 Licences, alors Happypal lui facturera le prix de 40 Licences pour la durée entre le moment où il a dépassé les 120 Licences et la fin de la première année contractuelle.*

*Si à l'issue de la première année contractuelle, le Client utilise 160 Licences, alors Happypal lui facturera pour la seconde année, le prix correspondant à 160 Licences. En cas de dépassement des 160 Licences sur la seconde année contractuelle, le mécanisme susvisé s'appliquera.*

Ce Complément de prix fera l'objet d'une facturation séparée.

En cas d'application d'un taux de change, les frais de change applicables à la date de paiement du prix sont à la charge du Client. Le cas échéant, il est seul responsable du paiement de tous les frais bancaires liés au paiement des prix, à l'exception des frais de la banque de Happypal.

Toute Période entamée est due dans son intégralité.

Happypal est libre de proposer des offres promotionnelles ou des réductions de prix.

Les prix de Happypal peuvent être révisés à tout moment dans les conditions de l'article « *Modification des Conditions Générales* ».

A l'issue d'une Période, HappyPal se réserve le droit de réviser le prix de l'Abonnement dans les conditions de l'article "Modification des Conditions Générales".

### **13.2. Modalités de facturation et de paiement de Happypal**

Sauf mention contraire dans le Devis, l'Abonnement fait l'objet d'une facturation annuelle. Les factures adressées au Client sont réglables par prélèvement bancaire et devront être réglées préalablement à la remise des accès, puis à chaque anniversaire du Contrat pour l'année à venir.

Pour les Abonnements d'une durée supérieure à 12 mois, Happypal adresse au Client une facture au début de chaque Période par tout moyen utile.

Pour le complément de prix, le cas échéant, Happypal facturera le Client à chaque dépassement du nombre de Licences.

Le Client reconnaît et accepte expressément qu'Happypal lui adresse ses factures au format PDF à l'adresse électronique indiquée par le Client.

Le Client garantit à Happypal disposer des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.

### **13.3. Compensation**

Les parties conviennent expressément que toutes les obligations de paiement des sommes d'argent naissant entre elles, non sujettes à discussion quant à leur exigibilité et à leur montant, se compenseront entre elles, de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non réunies. Le jeu de cette compensation ne pourra toutefois pas avoir pour effet de dispenser les parties de leurs obligations comptables relatives notamment à l'émission de factures.

### **13.4. Conséquences en cas de retard ou de défaut de paiement**

En cas de défaut ou de retard de paiement, Happypal se réserve le droit, dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, de :

- le cas échéant, prononcer la déchéance du terme de l'ensemble des sommes que lui doit le Client et leur exigibilité immédiate,
- suspendre immédiatement les Services en cours jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues,
- facturer à son profit un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, assis sur le montant des sommes non réglées à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

### **13.5. Conséquences en cas de retard ou de défaut de paiement**

Dans le cadre des présentes Conditions Générales/du présent Contrat, la Société, mandante, confie à Happypal, mandataire, dans le respect des règles économiques et fiscales applicables, l'établissement et l'émission de ses factures.

A cet égard, la Société donne à HAPPYPAL expressément mandat d'établir en son nom et pour son compte des factures originales afférentes à la réalisation des évènements et ce conformément à la réglementation fiscale et économique en vigueur, et en particulier les dispositions des articles 289, I-2 et 242nonies, I (Annexe 2) du Code général des impôts.

Il lui incombe d'indiquer à HAPPYPAL son assujettissement ou non à la TVA et toutes les informations nécessaires à l'établissement de ses factures.

Lesdites factures seront à la disposition de la Société de manière mensuelle sur son Compte.

## **14. Droits de propriété intellectuelle**

### **14.1. Droit de propriété intellectuelle de Happypal**

La Plateforme est la propriété de Happypal, de même que les logiciels, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) qu'elle exploite. Ils sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. La licence que Happypal consent au Client n'entraîne aucun transfert de propriété.

Le Client, et les Bénéficiaires, bénéficient d'une licence en mode SaaS non exclusive et non transmissible d'utilisation de la Plateforme pour la durée prévue à l'article « *Durée de souscription aux Services* ».

### **14.2. Droits de propriété intellectuelle sur les Contenus**

En souscrivant aux Services, le Client reconnaît et consent à ce que les contenus de toute nature qu'il publie sur la Plateforme (les « **Contenus** ») soient diffusés à l'ensemble des Bénéficiaires.

## **15. Témoignages Clients**

Le Client peut être amené à réaliser un témoignage dans le cadre des Services.

Le Client consent à ce que Happypal puisse :

- diffuser les témoignages à titre gracieux sur la Plateforme et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles Happypal a des accords, par tout moyen et sur tout support, aux fins de promotion de la Plateforme,
- traduire les témoignages en toutes langues,
- modifier (notamment le cadrage, le format et les couleurs) et/ou adapter les témoignages (notamment aux contraintes techniques de la Plateforme, altérations ou dégradations dans leur qualité).

## **16. Références commerciales**

Le Client autorise expressément HAPPYPAL et ses affiliées à utiliser son nom, son logo, sa ou ses marques et/ou tout autre signe distinctif à titre de référence commerciale, sur tout support de communication de son choix, notamment sur la Plateforme et ce pendant la durée de l'Abonnement et pendant une durée de deux ans suivant la fin de son Abonnement.

## **17. Obligations et responsabilité du Client**

### **17.1. Concernant la fourniture d'informations**

Le Client s'engage à fournir à Happypal toutes les informations nécessaires pour la souscription et l'utilisation des Services.

### **17.2. Concernant le Compte Client**

Le Client :

- garantit que les informations transmises dans le formulaire sont exactes et s'engage à les mettre à jour,
- reconnaît que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation,
- est responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et mot de passe. Tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par lui.

Le Client doit immédiatement contacter Happypal aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Happypal* » s'il constate que son Compte Client a été utilisé à son insu. Il reconnaît que Happypal aura le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Le Client est seul responsable de la création des accès pour les Bénéficiaires, du paramétrage de leurs droits d'accès.

### **17.3. Concernant l'utilisation des Services**

Le Client s'engage à sensibiliser les Bénéficiaires sur les engagements pris par ces derniers dans le cadre de leur utilisation des Services. A titre informatif, les Conditions Générales des Bénéficiaires sont reproduites en **Annexe 1**.

Le Client est responsable de son utilisation des Services et de toute information qu'il partage dans ce cadre. Il est également responsable de l'utilisation des Services et de toutes informations partagées par les Bénéficiaires. Il s'engage à ce que les Services soient exclusivement utilisés par lui et/ou les Bénéficiaires, qui sont soumis aux mêmes obligations que lui dans leur utilisation des Services.

Le Client s'engage à faire ses meilleurs efforts pour mettre en place toutes procédures destinées à prévenir ou à réparer toute mauvaise utilisation, utilisation non conforme ou illicite, que les Bénéficiaires pourront faire des Services, notamment contre les atteintes aux lois et règlements en vigueur.

Le Client s'interdit de détourner les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus, et notamment pour :

- exercer une activité illégale ou frauduleuse,
- porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- porter atteinte à des tiers ou à leurs droits, de quelque manière que ce soit,
- violer une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- exercer toute activité de nature à interférer dans le système informatique d'un tiers notamment aux fins d'en violer l'intégrité ou la sécurité,
- effectuer des manœuvres visant à promouvoir ses services et/ou sites ou ceux d'un tiers,
- aider ou inciter un tiers à commettre un ou plusieurs actes ou activités listés ci-dessus.

Le Client s'interdit également de :

- copier, modifier ou détourner tout élément appartenant à Happypal ou tout concept qu'elle exploite dans le cadre des Services,
- adopter tout comportement de nature à interférer avec ou détourner les systèmes informatiques de Happypal ou porter atteinte à ses mesures de sécurité informatique,
- porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Happypal,
- commercialiser, transférer ou donner accès de quelque manière que ce soit aux Services, aux informations hébergées sur la Plateforme ou à tout élément appartenant à Happypal.

Le Client est responsable des Contenus de toute nature qu'il diffuse dans le cadre des Services.

Le Client s'interdit de diffuser tout Contenu (cette liste n'est pas exhaustive) :

- portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes),
- portant atteinte aux droits de tiers (contenus contrefaisants, atteinte aux droits de la personnalité, etc.) et plus généralement violent une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- préjudiciable à des tiers de quelque manière que ce soit,
- mensonger, trompeur ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- nuisible aux systèmes informatiques de tiers.

Le Client est responsable de toutes les formalités et de tous les paiements lui incombant dans le cadre de l'utilisation des Services.

Le Client est seul responsable des aides et sommes qu'il alloue aux Bénéficiaires et notamment du respect des règles fiscales et sociales lorsqu'il alloue des aides exonérées.

Le Client est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales qui lui incombent le cas échéant en relation avec son utilisation des Services.

Le Client garantit Happypal contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations du Client. Le Client indemnisera Happypal du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **18. Obligations et responsabilité de Happypal**

Happypal s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'elle est tenue à une obligation de moyens.

### **18.1. Concernant la qualité des Services**

Happypal fait ses meilleurs efforts pour fournir au Client et aux Bénéficiaires des Services de qualité. A cette fin, elle procède régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de ses Services et peut ainsi réaliser une maintenance dans les conditions précisées à l'article « *Maintenance* ».

Happypal n'est néanmoins pas responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à ses Services qui auraient pour origine :

- des circonstances extérieures à son réseau (et notamment la défaillance partielle ou totale des serveurs du Client),

- la défaillance d'un équipement, d'un câblage, de services ou de réseaux non inclus dans ses Services ou qui n'est pas sous sa responsabilité,
- l'interruption des Services du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet,
- l'intervention du Client notamment via une mauvaise configuration appliquée sur les Services,
- un cas de force majeure.

Happypal est responsable du fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

Par ailleurs, elle ne garantit pas que les Services :

- soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts,
- étant standards et nullement proposés en fonction des contraintes personnelles du Client, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

#### **18.2. Concernant la garantie de niveau de service de la Plateforme**

Happypal ne propose aucune garantie de niveau de service de la Plateforme.

Toutefois, Happypal fait ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à la Plateforme 24h/24h et 7j/7j sauf en cas de maintenance planifiée dans les conditions définies à l'article « *Maintenance* » ou de force majeure.

#### **18.3. Concernant la sauvegarde des données sur la Plateforme**

Happypal fait ses meilleurs efforts pour sauvegarder toutes données saisies sur la Plateforme.

Sauf en cas de fautes avérées de la part de Happypal, elle n'est néanmoins pas responsable de toute perte de données au cours des opérations de maintenance.

#### **18.4. Concernant le stockage et la sécurité des données**

Happypal fournit des capacités de stockage suffisantes pour l'exploitation des Services.

Happypal fait ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des données en mettant en œuvre des mesures de protection des infrastructures et de la Plateforme, de détection et prévention des actes malveillants et de récupération des données.

#### **18.5. Concernant la publicité sur la Plateforme**

Happypal peut publier et/ou envoyer au Client tous messages publicitaires ou promotionnels en le renvoyant notamment vers des plateformes tierces.

Happypal n'est néanmoins pas responsable de :

- la disponibilité technique et des contenus, produits et/ou services de ces plateformes,
- les relations du Client nouées par l'intermédiaire de ces plateformes.

#### **18.6. Concernant le recours à la sous-traitance et la cession**

Happypal peut recourir à des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services, qui sont soumis aux mêmes obligations que les siennes dans le cadre de leur intervention. Elle reste néanmoins seule responsable de la bonne exécution des Services à l'égard du Client.

Happypal peut se substituer à toute personne qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations au titre de sa relation contractuelle avec le Client. Le cas échéant, elle informera le Client de cette substitution par tout moyen écrit.

## **19. Limitation de la responsabilité de Happypal**

La responsabilité de Happypal est limitée aux seuls dommages directs avérés que le Client subit du fait de l'utilisation des Services.

A l'exception des dommages corporels, décès et faute lourde, et sous réserve d'avoir émis une réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant la survenance du dommage, la responsabilité de Happypal ne saurait être engagée pour un montant supérieur aux montants qu'elle a perçus pendant les six mois précédent le fait génératrice de responsabilité ou la durée de fourniture de ses Services si cette durée est inférieure.

## **20. Modes de preuve admis**

La preuve peut être établie par tout moyen.

Le Client est informé que les messages échangés par le biais de la Plateforme ainsi que les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de Happypal constituent le principal mode de preuve admis, notamment pour démontrer la réalité des Services réalisés et le calcul de leur prix.

## **21. Modalités de traitement des données à caractère personnel**

### **21.1 Dispositions générales**

Les parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires qui leur incombent en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version modifiée dite Loi Informatique et Libertés et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dénommés ensemble la « **Réglementation applicable** »).

Aux fins de gestion de la relation contractuelle entre les parties, chaque partie traite les données à caractère personnel de ses interlocuteurs chez l'autre partie en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable, et ce pour la durée des présentes Conditions Générales. Ce traitement est nécessaire à la bonne exécution des présentes Conditions Générales et ne concerne que des données d'identification (notamment nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) des interlocuteurs. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion des relations contractuelles entre les parties.

Le personnel des parties, leurs services chargés du contrôle (commissaire aux comptes notamment) et leurs sous-traitants pourront avoir accès aux données à caractère personnel collectées.

Ce traitement pourra donner lieu à l'exercice par les interlocuteurs des parties de leurs droits prévus par la Réglementation applicable, à savoir : (i) d'obtenir la communication et, le cas échéant, la rectification ou la suppression des données les concernant, (ii) de demander l'effacement ou la limitation du traitement, (iii) de s'opposer au traitement pour des motifs légitimes, (iv) de demander la portabilité des données les concernant, afin de les récupérer et de les conserver, et (v) d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente.

## **21.2 Traitements des données personnelles des Bénéficiaires par Happypal en tant que sous-traitant, dans le cadre de la gestion des Avantages CSE**

### **21.2.1 Description du traitement sous-traité**

Dans le cadre des Services, Happypal est amenée à traiter des données à caractère personnel au nom et pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, tandis que le Client agit en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable. C'est notamment le cas lorsque le Bénéficiaire accède aux avantages octroyés par le Client (avantages crédités dans la cagnotte mise à disposition par le Client au Bénéficiaire et remboursement de sommes engagées par le Bénéficiaire). Les caractéristiques des traitements sont décrites en Annexe 3 des présentes Conditions Générales.

### **21.2.2 Obligations de Happypal vis-à-vis du Client**

#### **- Traitement des données :**

Happypal s'engage à ne traiter les données à caractère personnel qu'aux fins des finalités listées à l'Annexe 3 et conformément aux instructions documentées du Client, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. Happypal s'engage à informer le Client si, selon lui, une instruction constitue une violation de la Réglementation applicable. En outre, si Happypal est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit applicable aux Conditions Générales, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

#### **- Sécurité et confidentialité des données :**

Happypal s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique. Happypal veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

#### **- Autres sous-traitants :**

Happypal est autorisée à faire appel aux sous-traitants (le « **Sous-traitant ultérieur** ») listés en Annexe 3 des Conditions Générales pour mener des activités de traitement spécifiques. En cas de changement dans la liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés, Happypal informera préalablement et par écrit le Client. Cette information devra indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du Sous-traitant ultérieur. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections légitimes et motivées. A défaut de notifications d'objections passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté le recours au Sous-traitant ultérieur. En cas d'objections persistantes du Client, les parties se réuniront de bonne foi et feront leurs meilleurs efforts pour discuter d'une résolution. Happypal pourra choisir de (i) ne pas avoir recours au Sous-traitant ultérieur ou (ii) de prendre les mesures correctrices demandées par le Client dans le cadre des objections formulées et avoir recours au Sous-traitant ultérieur. Si aucune des options n'est raisonnablement possible, et si Happypal ne peut avoir recours pour des raisons légitimes à un autre sous-traitant pour le traitement envisagé, l'une ou l'autre des parties pourra résilier les présentes Conditions Générales moyennant un préavis de trente (30) jours.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des présentes Conditions Générales pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à Happypal de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation applicable. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Happypal demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

**- Transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne :**

Happypal est autorisée à transférer les données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes Conditions Générales vers des pays situés hors de l'Union européenne, sous réserve de la mise en place de garanties appropriées telles que définies au Chapitre V du règlement précité.

**- Assistance et Fourniture d'informations :**

Happypal s'engage à assister le Client et répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information lui étant adressée par le Client, que ce soit dans le cadre d'une analyse d'impact ou d'une demande présentée par les autorités de protection des données ou le délégué à la protection des données du Client.

**- Exercice des droits des personnes :**

Dans la mesure du possible, Happypal s'engage à aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du RPGD. Lorsque les demandes sont adressées directement à Happypal, ce dernier doit adresser ces demandes au Client dans les meilleurs délais par courrier électronique communiquée par ce dernier..

**- Notification des violations de données à caractère personnel :**

Happypal s'engage à notifier au Client dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance toute violation des données à caractère personnel portant sur les traitements faisant l'objet des présentes Conditions Générales et à lui communiquer toute information et documentation utile relative à cette violation.

**- Sort des données :**

Happypal s'engage, au choix du Client, à supprimer les données à caractère personnel faisant l'objet de la sous-traitance à l'expiration des Conditions Générales ou à les renvoyer au Client et à ne pas en conserver de copie, sauf si la Réglementation applicable l'exige. Le Client dispose d'un (1) mois à compter de l'expiration des Conditions Générales pour exercer son choix. Passé ce délai, Happypal supprimera toutes les données à caractère personnel faisant l'objet de la sous-traitance.

**- Documentation :**

Happypal met à disposition du Client, sur demande de celui-ci, toutes les informations et tous les documents nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits. Le Client a ainsi la possibilité de procéder à des audits une (1) fois par an et à ses frais afin de vérifier la conformité de Happypal aux obligations prévues dans le présent article. Le Client informera Happypal de la tenue de l'audit moyennant un préavis minimum de deux (2) semaines. Happypal se réserve le droit de refuser l'identité de l'auditeur retenu s'il appartient à une société concurrente. L'audit devra être réalisé pendant les heures ouvrées de Happypal et de manière à perturber le moins possible son activité. L'audit ne pourra ainsi porter atteinte de quelque façon que ce soit (i) aux mesures techniques et organisationnelles de sécurité déployées par Happypal, (ii) à la sécurité et la confidentialité des données des autres clients de Happypal, et (iii) au bon fonctionnement et à l'organisation de la production de Happypal. Dans la mesure du possible, les parties conviendront à l'avance du périmètre de l'audit. Le rapport d'audit sera adressé à Happypal afin de permettre à ce dernier de formuler ses observations ou remarques éventuelles par écrit, lesquelles seront annexées à la version finale du rapport d'audit. Chaque rapport d'audit sera considéré comme une information confidentielle.

**- Réutilisation des données par Happypal :**

Le Client autorise par les présentes Happypal à traiter les données personnelles collectées dans le cadre des services (notamment les données de connexion et d'identification) aux fins d'amélioration des services de Happypal, et notamment de réalisation des statistiques sur la façon dont la solution Happypal est utilisée par les utilisateurs. Happypal agira dans ce cadre en qualité de responsable de traitement au

sens de la Réglementation applicable et s'engage à ce titre à respecter les dispositions légales sur la protection des données dans le cadre des traitements précités.

### **21.2.3 Obligations du Client vis-à vis de Happypal :**

Le Client s'engage à :

- (a) fournir à Happypal les données personnelles visées dans l'Annexe 3, à l'exclusion de toute donnée personnelle non pertinente, disproportionnée ou non nécessaire, et à l'exclusion de toute donnée « particulière » au sens de la Réglementation applicable, sauf si les traitements le justifient, à charge pour le Client d'établir ces justifications et de prendre toutes mesures, notamment d'information préalable, de recueil de consentement et de sécurité, appropriées pour de telles données particulières ;
- (b) collecter sous sa responsabilité, de manière licite, loyale et transparente, les données personnelles fournies à Happypal, pour l'exécution de ses services, et en particulier, s'assurer de la base légale de cette collecte et de l'information due aux personnes concernées ;
- (c) tenir un registre des traitements et plus généralement, respecter les principes issus de la Réglementation applicable ;
- (d) veiller au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la Réglementation applicable.

## **22. Traitements des données personnelles des Bénéficiaires par Happypal en tant que responsable de traitement pour les traitements liés à la vente de biens ou services**

Le Client reconnaît que lorsque le Bénéficiaire commande un produit et notamment une carte cadeau et/ou une prestation sur la Plateforme et accède aux bons plans proposés sur la Plateforme, Happypal agit en son nom et pour son propre compte en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable.

Happypal s'engage dans ce cadre à traiter les données de manière licite, loyale et transparente et plus généralement à se conformer à la Réglementation applicable.

Pour en savoir plus sur les modalités de traitement des données personnelles par Happypal, le Client est invité à consulter la politique de confidentialité d'Happypal disponible sur son site internet et son application.

## **23. Confidentialité**

Sauf accord écrit de l'autre partie, les Parties s'engagent respectivement à garder confidentielles, pendant la durée de leur relation contractuelle et 3 ans au-delà, toutes les informations relatives ou détenus par l'autre partie, dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de leur relation contractuelle.

Cette obligation ne s'étend pas aux informations :

- dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance,
- déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation de cette clause,
- qui auraient été reçues d'un tiers de manière licite,
- dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie dans la cadre de la relation contractuelle entre les parties.

Les informations confidentielles peuvent être transmises aux employés, collaborateurs, stagiaires, mandataires et co-contractants respectifs des parties, à condition qu'ils soient soumis à la même obligation de confidentialité.

## **24. Force majeure**

Les parties ne peuvent être responsables des manquements ou retards dans l'exécution de leurs obligations contractuelles dus à un cas de force majeure survenu pendant la durée de leur relation. La force majeure recouvre :

- tout cas répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil et reconnus par la jurisprudence,
- les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, épidémies, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication.

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations pour un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les obligations sont suspendues dès réception de la lettre, et devront être reprises dans un délai raisonnable dès la cessation du cas de force majeure.

La partie empêchée reste néanmoins tenue de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par un cas de force majeure et de toute obligation de paiement.

## **25. Fin des Services**

L'Abonnement doit être dénoncé au plus tard trois (3) mois avant la fin de la Période en cours, par :

- Le Client, en adressant à Happypal une lettre avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article « *Identification de Happypal* »,
- Happypal, en adressant un email au Client.

Le Client et les Bénéficiaires n'ont plus accès à leurs Comptes à compter de la fin des Services.

## **26. Sanctions en cas de manquement**

Constituent des obligations essentielles à l'égard du Client (les « **Obligations essentielles** ») :

- le paiement du prix,
- ne pas fournir des informations erronées, incomplètes à Happypal,
- respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie dans les échanges avec Happypal,
- ne pas utiliser les Services pour un tiers,
- ne pas exercer d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers, l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur.

En cas de manquement à l'une de ces Obligations essentielles, Happypal peut :

- suspendre ou supprimer l'accès du Client aux Services,
- résilier l'Abonnement,
- publier sur la Plateforme tout message d'information que Happypal juge utile,
- avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites,
- engager toute action judiciaire.

Ces sanctions sont sans préjudice de tous dommages et intérêts que Happypal pourrait réclamer au Client.

En cas de manquement à toute obligation autre qu'une Obligation essentielle, Happypal demandera par tout moyen écrit utile au Client de remédier au manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires. Les Services prendront fin à l'issue de ce délai à défaut de régularisation du manquement.

En effet, en cas de résiliation de l'Abonnement pour quelque cause que ce soit avant le terme de la Période, le solde des sommes dues par le Client à Happypal jusqu'au terme de la Période deviendra immédiatement exigible.

La fin des Services entraîne la suppression du Compte Client.

## **27. Modification de l'Abonnement**

Les Clients ont la possibilité de modifier à tout moment leur Abonnement pour un Abonnement de niveau supérieur. La modification de la formule d'Abonnement prendra effet dès la signature du nouveau Devis et le Client sera facturé, au prorata de la formule de l'Abonnement modifiée pour la période écoulée et, au prorata de la nouvelle formule d'Abonnement choisie pour la période à venir.

Le Client reconnaît et accepte que le passage à une formule d'Abonnement de niveau supérieur ne peut en aucun cas modifier la durée de l'Abonnement.

## **28. Modification des Conditions Générales**

Happypal peut modifier ses Conditions Générales, en ce compris le prix, à tout moment et en informera le Client par tout moyen écrit (et notamment par email) quatorze (14) jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur. Les nouveaux prix s'appliqueront à la prochaine Période. Si Happypal modifie les Conditions Générales pendant les 3 mois précédent le renouvellement l'Abonnement du Client pour une nouvelle Période, ce dernier disposera d'un nouveau délai de 20 jours à compter du jour où Happypal l'informe des Conditions Générales modifiées pour informer par écrit Happypal de sa volonté de résilier l'Abonnement.

Les Conditions Générales modifiées sont applicables lors du renouvellement de l'Abonnement du Client.

Si le Client n'accepte pas ces modifications, il doit résilier son Abonnement selon les modalités prévues à l'article « *Fin des Services* ».

Si le Client utilise les Services après l'entrée en vigueur de ses Conditions Générales modifiées, Happypal considère que le Client les a acceptées.

## **29. Langue**

La langue française prévaut en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

## **30. Loi applicable et juridictions compétentes**

Les Conditions Générales sont régies par la loi française.

En cas de litige opposant le Client et Happypal, et à défaut d'accord amiable dans les 2 mois suivant la première notification, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France), sauf dispositions impératives contraires.

## Annexe 1 : Conditions Générales des Bénéficiaires

### 1. Identification de Happypal

La société Happypal (« **Happypal** »), une société par actions simplifiée, inscrite au RCS de Créteil sous le n° 878 463 728, dont le siège social est situé 5, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Happypal peut être contactée aux coordonnées suivantes :

- adresse e-mail : [contact@happypal.fr](mailto:contact@happypal.fr),
- numéro de téléphone : +33 1 89 62 37 84

### 2. Services proposés

Happypal propose à des entités (les « **Entreprises** ») un programme d'avantages digitalisé et personnalisé à destination de leurs partenaires, collaborateurs et salariés (les « **Bénéficiaires** »). Ce programme est accessible par le biais d'un site internet et d'une application mobile (ensemble la « **Plateforme** ») (les « **Services** »).

Le Bénéficiaire peut accéder aux Services, par le biais d'un abonnement souscrit à son profit par son Entreprise (l'« **Abonnement** »).

### 3. Informations sur les Conditions Générales

<b>Fonction des Conditions Générales du Bénéficiaire</b>	Les conditions générales du Bénéficiaire (les « <b>Conditions Générales du Bénéficiaire</b> ») constituent l'unique document régissant sa relation contractuelle avec le Bénéficiaire et définissent : <ul style="list-style-type: none"><li>- les modalités d'utilisation des Services et d'achat des Produits,</li><li>- les obligations respectives des parties.</li></ul>
<b>Emplacement des Conditions Générales du Bénéficiaire</b>	Le Bénéficiaire peut les trouver par un lien direct dans les paramètres du Compte Bénéficiaire.
<b>Modalités d'acceptation des Conditions Générales du Bénéficiaire</b>	Le Bénéficiaire accepte les Conditions Générales du Bénéficiaire en cochant une case lors de la création de son Compte Bénéficiaire défini ci-après. Si le Bénéficiaire n'accepte pas l'intégralité des Conditions Générales du Bénéficiaire, il ne peut pas accéder aux Services.  Ces dernières peuvent être complétées par des conditions particulières, qui, en cas de contradiction, prévalent sur les Conditions Générales du Bénéficiaire.

### 4. Articulation avec les conditions générales des prestataires de services de paiement

#### ● **Pour l'achat de produits ou de prestations**

Tous les paiements effectués à travers la Plateforme sont gérés par le prestataire de services de paiement indiqué sur la Plateforme (le « **Prestataire de services de paiement** »).

Le Bénéficiaire contractera directement avec le Prestataire de services de paiement s'agissant de la mise en œuvre de ces paiements, en acceptant ses conditions générales, par le biais d'une case à cocher sur la Plateforme.

- **Pour la gestion de la Cagnotte**

Le Bénéficiaire reconnaît que les Services nécessitent qu'il contracte avec un prestataire de service de paiement (également le « **Prestataire de services de paiement** ») pour l'ouverture d'une cagnotte à son nom (la « **Cagnotte** ») afin de recevoir et engager les sommes créditées sur sa Cagnotte.

La Cagnotte est gérée par le prestataire de services de paiement Leetchi Corp. S.A, société agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique, immatriculée au RCS luxembourgeois sous le n° B173459, dont le siège social est situé 14, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg (« **Mangopay** »).

Le Bénéficiaire contractera directement avec Mangopay s'agissant de la mise en œuvre de ces paiements, en acceptant ses conditions générales, qui figurent en annexe des Conditions Générales du Bénéficiaire.

Si le Prestataire de services de paiement refuse ou résilie la souscription du Bénéficiaire, le Bénéficiaire ne peut pas/plus utiliser les Services.

Inversement, la fin des relations contractuelles entre le Bénéficiaire et Happypal entraîne la résiliation du contrat du Bénéficiaire avec le Prestataire de services de paiement.

En cas de contradiction entre les conditions générales du Prestataire de services de paiement et les Conditions Générales du Bénéficiaires, ces dernières prévalent.

Le Bénéficiaire mandate Happypal expressément pour transmettre au Prestataire de services de paiement toutes ses instructions relatives aux paiements réalisés sur la Plateforme.

## **5. Création du Compte Bénéficiaire**

Le Bénéficiaire peut se créer un compte sur la Plateforme par tout moyen proposé par la Plateforme et notamment à partir de son adresse email, par un système d'authentification unique ou à partir du code entreprise qu'il aura reçu dans l'invitation envoyée par son Entreprise.

Le Bénéficiaire doit fournir à Happypal l'ensemble des informations marquées comme obligatoires.

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte en son nom (le « **Compte Bénéficiaire** ») qui lui permet d'accéder aux Services.

## **6. Description des Services**

Le Bénéficiaire peut prendre connaissance des caractéristiques des Services sur la Plateforme.

Happypal se réserve la possibilité de proposer tout autre Service qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

Le Bénéficiaire reconnaît :

- avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des Services,

- que la mise en œuvre des Services nécessite d'être connecté à internet et que la qualité des Services dépend de cette connexion, dont Happypal n'est pas responsable.

En cas de dysfonctionnement de la Plateforme, le Bénéficiaire peut contacter Happypal directement aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Happypal* ».

Dans le cadre de l'Abonnement souscrit par son Entreprise, le Bénéficiaire a notamment accès aux Services suivants.

### **6.1. Avantages fournis par l'Entreprise**

Le Bénéficiaire peut recevoir de l'Entreprise des Avantages (les « **Avantages** ») dans les conditions suivantes.

- **Avantages crédités dans la Cagnotte**

La Cagnotte du Bénéficiaire peut être créditee dans le cadre des Avantages fournis par l'Entreprise. Le Bénéficiaire reconnaît que l'Entreprise est seule responsable des Avantages fournis. Happypal ne pourra pas être responsable à ce titre.

- **Remboursement de sommes engagées par le Bénéficiaire**

L'Entreprise peut octroyer un remboursement des sommes engagées par les Bénéficiaires. L'Entreprise fixera le montant qu'elle souhaite rembourser ainsi que les critères d'éligibilité pour obtenir ledit remboursement.

Si le Bénéficiaire répond aux critères d'éligibilité, il peut faire une demande de remboursement. Il devra fournir l'ensemble des informations et documents demandés à cette fin. Si l'Entreprise accepte la demande de remboursement, le Bénéficiaire recevra le montant fixé par l'Entreprise aux coordonnées bancaires qu'il aura communiqués. Happypal ne sera pas responsable d'un refus de remboursement de l'Entreprise et/ou d'une erreur dans la communication des coordonnées bancaires par le Bénéficiaire.

### **6.2. Accès à des Bons Plans**

Le Bénéficiaire peut bénéficier de codes promotionnels accessibles sur la Plateforme. Certains codes promotionnels sont personnels et ne peuvent être utilisés qu'une fois. Le Bénéficiaire s'interdit de communiquer les codes promotionnels à un tiers.

### **6.3. Achat de Produits et de Prestations**

#### *6.3.1 Caractéristiques des Produits et des Prestations*

Le Bénéficiaire peut commander un produit (le « **Produit** ») et notamment une carte cadeau (la « **Carte Cadeau** ») et/ou une prestation (la « **Prestation** ») sur la Plateforme.

Avant de passer une commande d'un Produit ou d'une Prestation (la « **Commande** »), le Bénéficiaire peut prendre connaissance des caractéristiques principales du Produit et/ou de la Prestation.

Les Produits et Prestations sont proposés à la vente en ligne dans la limite des stocks ou de disponibilités des professionnels. Happypal se réserve le droit, sans avoir à justifier d'un quelconque motif, de refuser toute Commande, ce que le Bénéficiaire reconnaît et accepte. Le cas échéant, il en informera le Bénéficiaire, sous une forme et selon les modalités qu'elle jugera utile. Les Cartes Cadeaux sont nominatives.

Les photographies et les descriptions des Produits et des Prestations sont le plus précis possible. Elles n'engagent Happypal que pour ce qui est indiqué précisément.

Pour les Cartes Cadeaux, le Bénéficiaire est tenu de préciser le montant qu'il souhaite créditer dessus.

### **6.3.2 Commande des Produits**

- ***Passation de Commande***

Pour passer une Commande sur la Plateforme, le Bénéficiaire doit sélectionner le Produit de son choix et le placer dans son panier.

Il peut accéder au récapitulatif de panier à tout moment tant que la Commande n'est pas définitivement validée et peut corriger d'éventuelles erreurs dans les éléments saisis.

S'il ne les a pas renseignées dans son Compte Bénéficiaire, le Bénéficiaire fournit ses coordonnées de livraison et de facturation.

Pour finaliser sa Commande, le Bénéficiaire valide sa Commande et procède au paiement au moyen des modes de paiement proposés sur la Plateforme. Le Bénéficiaire peut choisir de payer une partie de la Commande avec sa Cagnotte. Si tel est le cas, le Bénéficiaire devra payer les sommes restantes.

- ***Confirmation de Commande***

A l'issue de la passation de sa Commande, le Bénéficiaire reçoit par email une confirmation de celle-ci qui :

(i) récapitule les éléments de la Commande :

- pour les Produits : le délai prévu pour la livraison ;
- pour les Prestations : les modalités d'exécution et de réalisation de la Prestation ;

(ii) comporte les Conditions Générales du Bénéficiaire en vigueur au jour de la Commande.

Le Bénéficiaire peut retrouver la facture correspondante à la Commande directement dans son Compte Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire doit s'assurer que les coordonnées renseignées dans son Compte Bénéficiaire sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir l'email de confirmation de sa Commande. A défaut de réception de celui-ci, le Bénéficiaire doit contacter Happypal aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Happypal* ».

- ***Annulation d'une Commande***

Aucune annulation de la Commande n'est possible une fois celle-ci validée.

### **6.3.3 Livraison des Produits**

#### **6.3.3.1 Territoire**

Le(s) territoire(s) de livraison des Produits et de réalisation des Prestations sont indiqués directement pour chaque Produit ou chaque Prestation lors de leur achat.

#### **6.3.3.2 Modalités de livraison des Produits**

- ***Livraison des Produits***

- o Mode de livraison

La livraison des Produits est effectuée à l'adresse indiquée lors de la Commande du Bénéficiaire comme « adresse de livraison » (qui peut être différente de l'adresse de facturation), qui ne peut être située que dans l'un des pays indiqués sur la Plateforme.

Le Bénéficiaire est informé avant la validation de sa Commande des modes de livraison possibles pour le Produit commandé ainsi que des délais et frais correspondants à chacun de ces modes.

Pour les Produits ou Prestations fournis dans un format digitalisé, le Bénéficiaire sera notifié par email dans les 48 h et le retrouvera dans son Compte Bénéficiaire. En cas de problème technique, ce délai peut être rallongé.

Le Bénéficiaire doit sélectionner le mode de livraison souhaité et donner tous les renseignements nécessaires à la livraison effective du Produit selon ce mode.

- o Délais de livraison

Les conditions et modalités de livraison, en ce compris le prix, sont précisées sur la Plateforme.

La livraison est effectuée dans le délai indiqué dans l'email de confirmation de Commande. La réception du Produit est matérialisée par la signature par le Bénéficiaire d'un bon de livraison remis au transporteur.

Pour les Produits ou Prestations fournis dans un format digitalisé, le Bénéficiaire sera notifié par email dans les 48 h et le retrouvera dans son Compte Bénéficiaire. En cas de problème technique, ce délai peut être rallongé.

A défaut, la livraison sera réputée avoir eu lieu dans le délai indiqué lors de la Commande de Produit, sauf si le Bénéficiaire indique à Happypal, par tout moyen utile, dans un délai maximum de 8 jours calendaires à compter de la date contractuelle de livraison, qu'il n'a pas reçu sa Commande de Produits.

En cas de manquement de Happypal à son obligation de livraison dans le délai stipulé au sein de la Commande de Produits, sous réserve de circonstances extérieures, de cas de force majeure, de perturbations ou de grèves, et si la date de livraison fixée est dépassée, le Bénéficiaire pourra annuler sa Commande, par lettre recommandée avec avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint Happypal, selon les mêmes modalités, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, cette dernière ne s'est pas exécutée dans ce délai. La Commande de Produits est considérée comme résolue à la réception par Happypal d'une lettre recommandée avec accusé de réception l'informant de cette résolution, à moins qu'elle ne se soit exécutée entre-temps.

En cas de résolution de la Commande de Produits selon les modalités ci-dessus, Happypal remboursera le Bénéficiaire de l'intégralité des sommes qu'il aura payées, y compris les frais de livraison, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le contrat aura été dénoncé.

Happypal se réserve la possibilité en tout état de cause de se rapprocher du Bénéficiaire afin de lui proposer des solutions alternatives de remboursement du prix de la Commande de Produit. Le Bénéficiaire devra exprimer explicitement et sur support durable son acceptation du choix d'un mode de remboursement alternatif.

La livraison est accompagnée d'une facturation en bonne et due forme.

- **Réalisation des Prestations**

La réalisation des Prestations s'effectue selon les modalités décrites sur la Plateforme.

En cas d'indisponibilité du Bénéficiaire pour la Prestation aux horaires et jours convenus au moment de la Commande, Happypal ne procèdera à aucun remboursement.

#### *6.3.4 Garanties légales pour la Commande de Produits*

Le Bénéficiaire bénéficie des garanties légales de non-conformité et de la garantie légale des vices cachés de la chose vendue, en ce compris les défauts de conformité résultant de l'emballage des Produits commandés sur la Plateforme.

Si le Bénéficiaire concerné constate que le Produit qui lui a été livré présente un défaut, un défaut de conformité ou est endommagé, il doit en informer Happypal aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Happypal* », en lui indiquant la nature du défaut, de la non-conformité ou du dommage constaté et en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s).

Happypal organisera avec le transporteur de son choix les modalités du retour, dont elle informera le Bénéficiaire par tout moyen utile. Happypal supportera les frais de ce retour.

Les Produits doivent impérativement être retournés à Happypal dans leur emballage d'origine. Ils doivent être accompagnés de la copie de la facture d'achat correspondante.

Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

Happypal procédera aux vérifications nécessaires et proposera au Bénéficiaire le remplacement du Produit dans la mesure du possible. Si le remplacement du Produit est impossible, Happypal remboursera au Bénéficiaire l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle Happypal l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

**Rappel des dispositions du Code de la consommation :**

**Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.**

**Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.**

**La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.**

**La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.**

**Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.**

**Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.**

**Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :**

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;**
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;**
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;**
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.**

**Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.**

**Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.**

**Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.**

**Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles [L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation](#).**

**Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.**

## **7. Durée des Services**

Le Bénéficiaire peut utiliser les Services pour la durée de l'Abonnement souscrit par l'Entreprise.

Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que si son Entreprise met fin à son Abonnement, le Compte Bénéficiaire sera automatiquement désactivé et le Bénéficiaire ne pourra plus accéder aux Services.

## **8. Droit de rétractation du Bénéficiaire**

Le droit de rétractation est de 14 jours calendaires à compter de la Commande.

### **o Pour la Commande de Produits**

Le Bénéficiaire ne pourra pas exercer son droit de rétractation (i) s'il a descellé le ou les Produits, ou (ii) dans le cas de Produits susceptibles de se détériorer ou de se périmé rapidement conformément à l'article L.221-28 4° et 5° du Code de la consommation.

Les Produits doivent impérativement être retournés à Happypal dans leur emballage d'origine, sans retard excessif et au plus tard dans les 14 jours calendaires suivant la communication, par le Bénéficiaire, de sa volonté de se rétracter. Ils doivent être accompagnés d'une copie de la facture d'achat correspondante. Lors de leur retour à Happypal, le Bénéficiaire est réputé responsable en cas de détérioration des Produits résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir leur nature, leurs caractéristiques et leur bon fonctionnement.

Le Bénéficiaire sera remboursé de l'intégralité des sommes versées pour sa commande, déduction faite le cas échéant des frais de retour, qui restent à la charge du Bénéficiaire. Happypal se réserve toutefois le droit de différer ce remboursement jusqu'à la récupération effective des Produits ou la fourniture par le Bénéficiaire d'une preuve de l'expédition des Produits.

Pour les Cartes Cadeaux : le Bénéficiaire ne dispose pas d'un droit de rétractation car les Cartes Cadeaux entrent dans les exceptions au droit de rétractation prévues à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

### **o Pour la Commande de Prestations**

Si le Bénéficiaire exerce son droit de rétractation, Happypal remboursera tous ses paiements reçus, en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Bénéficiaire a utilisé (sauf s'il accepte expressément un moyen différent), sans retard excessif et au plus tard 14 jours calendaires à compter du jour où Happypal a été informée de la volonté du Bénéficiaire de se rétracter.

Si le Bénéficiaire demande à ce que les Services commencent avant l'expiration du délai de rétractation, en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire, le Bénéficiaire accepte qu'il pourra exercer son droit de rétractation dans le délai et selon les modalités susvisées et qu'il sera, dans ce cas, redevable du prix des Services calculé au prorata pour la durée écoulée jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter à Happypal.

Dans l'hypothèse où les Services sont pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, le Bénéficiaire renonce expressément à son droit de rétractation.

Pour les Prestations relevant de l'article L.221-28 alinéa 12 du Code de la consommation, le Bénéficiaire ne bénéficie pas du droit de rétractation.

## **9. Droits de propriété intellectuelle**

La Plateforme est la propriété de Happypal, de même que les logiciels, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, etc.) qu'elle exploite. Ils sont

protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. La licence que Happypal consent au Bénéficiaire n'entraîne aucun transfert de propriété.

Le Bénéficiaire bénéficie d'une licence en mode SaaS non exclusive, personnelle et non transmissible d'utilisation de la Plateforme pour la durée prévue à l'article « *Durée des Services* ».

## **10. Témoignages**

En souscrivant aux Services, le Bénéficiaire reconnaît qu'il peut réaliser des témoignages concernant son utilisation des Services.

Par conséquent, le Bénéficiaire consent à ce que Happypal puisse :

- diffuser les témoignages à titre gracieux sur la Plateforme et sur tous autres sites internet français ou étrangers, édités par toutes sociétés avec lesquelles Happypal a des accords, par tout moyen et sur tout support, aux fins de promotion de la Plateforme,
- traduire les témoignages en toutes langues,
- modifier (notamment le cadrage, le format et les couleurs) et/ou adapter les témoignages (notamment aux contraintes techniques de la Plateforme, altérations ou dégradations dans leur qualité).

## **11. Obligations et responsabilité du Bénéficiaire**

### **11.1. Concernant la fourniture d'informations**

Le Client s'engage à fournir à Happypal toutes les informations nécessaires pour la souscription et l'utilisation des Services.

### **11.2. Concernant le Compte du Bénéficiaire**

Le Bénéficiaire :

- garantit que les informations transmises dans le formulaire sont exactes et s'engage à les mettre à jour,
- reconnaît que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation,
- est responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et mot de passe. Tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par lui.

Le Bénéficiaire doit immédiatement contacter Happypal aux coordonnées mentionnées à l'article « *Identification de Happypal* » s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que Happypal aura le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

### **11.3. Concernant l'utilisation des Services**

Le Bénéficiaire est responsable de son utilisation des Services et de toute information qu'il partage dans ce cadre. Il s'engage à utiliser les Services personnellement et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte.

Les Avantages peuvent être alloués pour l'achat de biens ou services dans un secteur d'activité particulier (par exemple, loisirs & sport). Le Bénéficiaire reconnaît qu'il pourra utiliser les Avantages qu'à cette fin-là.

Le Bénéficiaire s'interdit de détourner les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus, et notamment pour :

- exercer une activité illégale ou frauduleuse,
- porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- porter atteinte à des tiers ou à leurs droits, de quelque manière que ce soit,
- violer une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- exercer toute activité de nature à interférer dans le système informatique d'un tiers notamment aux fins d'en violer l'intégrité ou la sécurité,
- effectuer des manœuvres visant à promouvoir ses services et/ou sites ou ceux d'un tiers,
- aider ou inciter un tiers à commettre un ou plusieurs actes ou activités listés ci-dessus.

Le Bénéficiaire s'interdit également de :

- copier, modifier ou détourner tout élément appartenant à Happypal ou tout concept qu'elle exploite dans le cadre des Services,
- adopter tout comportement de nature à interférer avec ou détourner les systèmes informatiques de Happypal ou porter atteinte à ses mesures de sécurité informatique,
- porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de Happypal,
- commercialiser, transférer ou donner accès de quelque manière que ce soit aux Services, aux informations hébergées sur la Plateforme ou à tout élément appartenant à Happypal.

Le Bénéficiaire est seul responsable du maintien de la sécurité de son adresse email. Happypal ne pourra pas être responsable de tout piratage ou utilisation frauduleuse de l'adresse email du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire garantit Happypal contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire indemnisera Happypal du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

## **12. Obligations et responsabilité de Happypal**

Happypal s'engage à fournir les Services avec diligence, étant précisé qu'elle est tenue à une obligation de moyens.

Happypal s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

### **12.1. Concernant la qualité des Services**

Happypal fait ses meilleurs efforts pour fournir au Bénéficiaire des Services de qualité. A cette fin, elle procède régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de ses Services et peut ainsi réaliser une maintenance pour laquelle le Bénéficiaire sera informé.

Happypal n'est néanmoins pas responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à ses Services qui auraient pour origine :

- des circonstances extérieures à son réseau (et notamment la défaillance partielle ou totale des serveurs du Bénéficiaire),
- la défaillance d'un équipement, d'un câblage, de services ou de réseaux non inclus dans ses Services ou qui n'est pas sous sa responsabilité,
- l'interruption des Services du fait des opérateurs télécoms ou fournisseurs d'accès à internet,

- l'intervention du Bénéficiaire notamment via une mauvaise configuration appliquée sur les Services,
- un cas de force majeure.

Happypal est responsable du fonctionnement de ses serveurs, dont les limites extérieures sont constituées par les points de raccordement.

Par ailleurs, elle ne garantit pas que les Services :

- soumis à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou défauts,
- étant standards et nullement proposés en fonction des contraintes personnelles du Bénéficiaire répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

Happypal n'est pas responsable des remboursements et des Avantages alloués par l'Entreprise. En cas de contestation, le Bénéficiaire doit se rapprocher de son Entreprise.

#### **12.2. Concernant la garantie de niveau de service de la Plateforme**

Happypal ne propose aucune garantie de niveau de service de la Plateforme.

Toutefois, la Société fait ses meilleurs efforts pour maintenir un accès à la Plateforme 24h/24h et 7j/7j sauf en cas de maintenance planifiée

#### **12.3. Concernant la sauvegarde des données sur la Plateforme**

Happypal fait ses meilleurs efforts pour sauvegarder toutes données saisies sur la Plateforme.

Sauf en cas de fautes avérées de la part de Happypal, elle n'est néanmoins pas responsable de toute perte de données au cours des opérations de maintenance.

#### **12.4. Concernant le stockage et la sécurité des données**

Happypal fournit des capacités de stockage suffisantes pour l'exploitation des Services.

Happypal fait ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité des données en mettant en œuvre des mesures de protection des infrastructures et de la Plateforme, de détection et prévention des actes malveillants et de récupération des données.

#### **12.5. Concernant la publicité sur la Plateforme**

Happypal peut publier et/ou envoyer au Bénéficiaire tous messages publicitaires ou promotionnels en le renvoyant notamment vers des plateformes tierces.

Happypal n'est néanmoins pas responsable de :

- la disponibilité technique et des contenus, produits et/ou services de ces plateformes,
- les relations du Bénéficiaire nouées par l'intermédiaire de ces plateformes.

#### **12.6. Concernant le recours à la sous-traitance et la cession**

Happypal peut recourir à des sous-traitants dans le cadre de l'exécution des Services, qui sont soumis aux mêmes obligations que les siennes dans le cadre de leur intervention. Elle reste néanmoins seule responsable de la bonne exécution des Services à l'égard du Bénéficiaire.

Happypal peut se substituer à toute personne qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations au titre de sa relation contractuelle avec le Bénéficiaire. Le cas échéant, elle informera le Bénéficiaire de cette substitution par tout moyen écrit.

### **13. Limitation de la responsabilité de Happypal**

La responsabilité de Happypal est limitée aux seuls dommages directs avérés que le Bénéficiaire subit du fait de l'utilisation des Services.

### **14. Modes de preuve admis**

La preuve peut être établie par tout moyen.

Le Bénéficiaire est informé que les messages échangés par le biais de la Plateforme ainsi que les données recueillies sur la Plateforme et les équipements informatiques de Happypal constituent le principal mode de preuve admis, notamment pour démontrer la réalité des Services réalisés et le calcul de leur prix.

## **15. Modalités de traitement des données à caractère personnel**

### **15.1. Traitements des données personnelles par Happypal en qualité de sous-traitant**

Dans le cadre des Services, Happypal est amenée à traiter les données personnelles des Bénéficiaires au nom et pour le compte de l'Entreprise, en qualité de sous-traitant, tandis que l'Entreprise agit en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. C'est notamment le cas lorsque le Bénéficiaire accède aux Avantages (avantages crédités dans la Cagnotte et remboursement de sommes engagées par le Bénéficiaire).

Pour toute question sur le traitement des données personnelles, les Bénéficiaires sont invités à s'adresser à l'Entreprise.

### **15.2. Traitements des données personnelles par Happypal en qualité de responsable de traitement**

Lorsque le Bénéficiaire commande un Produit et notamment une Carte Cadeau et/ou une Prestation sur la Plateforme et accède aux Bons Plans, Happypal agit en son nom et pour son propre compte en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Pour toute question sur le traitement des données personnelles dans ce cadre, les Bénéficiaires sont invités à consulter la politique de confidentialité d'Happypal disponible sur son site internet et son application.

## **16. Confidentialité**

Sauf accord écrit de l'autre partie, les parties s'engagent respectivement à garder confidentielles, pendant la durée de leur relation contractuelle et 3 ans au-delà, toutes les informations relatives ou détenus par l'autre partie, dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion et de l'exécution de leur relation contractuelle.

Cette obligation ne s'étend pas aux informations :

- dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance,
- déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation de cette clause,
- qui auraient été reçues d'un tiers de manière licite,
- dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie dans la cadre de la relation contractuelle entre les parties.

Les informations confidentielles peuvent être transmises aux employés, collaborateurs, stagiaires, mandataires et co-contractants respectifs des parties, à condition qu'ils soient soumis à la même obligation de confidentialité.

## **17. Force majeure**

Les parties ne peuvent être responsables des manquements ou retards dans l'exécution de leurs obligations contractuelles dus à un cas de force majeure survenu pendant la durée de leur relation. La force majeure recouvre :

- tout cas répondant aux conditions de l'article 1218 du Code civil et reconnus par la jurisprudence,
- les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, épidémies, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication.

Si l'une des parties est empêchée d'exécuter ses obligations pour un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les obligations sont suspendues dès réception de la lettre, et devront être reprises dans un délai raisonnable dès la cessation du cas de force majeure.

La partie empêchée reste néanmoins tenue de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par un cas de force majeure et de toute obligation de paiement.

## **18. Fin des Services**

Le Bénéficiaire peut se désinscrire à tout moment de la Plateforme en adressant une demande à cet effet aux coordonnées énoncées à l'article « *Identification de Happypal* ». Le Bénéficiaire n'aura alors plus accès aux Services.

Dans tous les cas, le Bénéficiaire n'aura plus accès aux Services à l'issue de l'Abonnement souscrit par l'Entreprise.

## **19. Sanctions en cas de manquement**

Constituent des obligations essentielles à l'égard du Bénéficiaire (les « **Obligations essentielles** ») :

- ne pas fournir des informations erronées, incomplètes à Happypal,
- respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie dans les échanges avec Happypal,
- ne pas utiliser les Services pour un tiers,
- ne pas exercer d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers, l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur.

En cas de manquement à l'une de ces Obligations essentielles, Happypal peut :

- informer l'Entreprise,
- suspendre ou supprimer l'accès du Bénéficiaire aux Services,
- publier sur la Plateforme tout message d'information que Happypal juge utile,
- avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites,
- engager toute action judiciaire.

Ces sanctions sont sans préjudice de tous dommages et intérêts que Happypal pourrait réclamer au Bénéficiaire.

En cas de manquement à toute obligation autre qu'une Obligation essentielle, Happypal demandera par tout moyen écrit utile au Bénéficiaire de remédier au manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires. Les Services prendront fin à l'issue de ce délai à défaut de régularisation du manquement.

La fin des Services entraîne la suppression du Compte Bénéficiaire.

## **20. Modification des Conditions Générales**

Happypal peut modifier ses Conditions Générales du Bénéficiaire à tout moment et en informera le Bénéficiaire par tout moyen écrit (et notamment par email) 15 jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur.

Les Conditions Générales du Bénéficiaire modifiées sont applicables dès leur entrée en vigueur.

Si le Bénéficiaire n'accepte pas ces modifications, il doit cesser d'utiliser les Services selon les modalités prévues à l'article « *Fin des Services* ».

Si le Bénéficiaire utilise les Services après l'entrée en vigueur de ses Conditions Générales du Bénéficiaire modifiées, Happypal considère que le Client les a acceptées.

## **21. Langue**

La langue française prévaut en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

## **22. Médiation**

En cas de litige opposant le Bénéficiaire et Happypal, le Bénéficiaire peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant en vue d'une résolution amiable :

Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C)

Adresse postale : [14 rue Saint Jean 75017 Paris](https://www.cm2c.net)

Téléphone : [01 89 47 00 14](tel:0189470014)

<https://www.cm2c.net>

Si le Bénéficiaire est un consommateur étranger mais situé dans l'Union européenne, il peut se rendre sur la plateforme européenne de règlement des litiges de droit de la consommation accessible [ici](#).

### **23. Loi applicable**

Les Conditions Générales du Bénéficiaire sont régies par la loi française.

**Annexe 2**  
**Formulaire de rétractation**

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de : Happypal  
Adresse : 5, Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.  
Téléphone : +33 1 89 62 37 84  
Adresse électronique : [contact@happypal.fr](mailto:contact@happypal.fr)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les services : \_\_\_\_\_

Si le remboursement a lieu sous une autre forme que le moyen de paiement initial :  
J'accepte expressément que le remboursement pourra s'effectuer par [à compléter].

Inscription sur la plateforme [à compléter] le [à compléter]

Nom du Client : \_\_\_\_\_  
Adresse du Client : \_\_\_\_\_

Signature du Client : \_\_\_\_\_  
(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 3 : Conditions Générales de Mangopay

### CONTRAT-CADRE DE SERVICES DE PAIEMENT MANGOPAY

#### Conditions Générales d'Utilisation de Services de Paiement

Version au 1<sup>er</sup> Septembre 2021

Conclu entre :

Le client, personne morale ou personne physique immatriculée au RCS (ou au répertoire national des métiers ou à tout organisme professionnel équivalent) dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique européen, ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, agissant pour son compte exclusivement à des fins professionnelles (commerciales, industrielles, artisanales ou libérales),

ci-après dénommé(e) le « **Titulaire** » ou « **Titulaire professionnel** »,

ou

Le client, personne physique résidente dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace Economique européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, agissant pour son compte exclusivement à des fins non professionnelles,

ci-après dénommé(e) le « **Titulaire** » ou « **Titulaire consommateur** », d'une part,

et,

**MANGOPAY SA** société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, Avenue Amélie, L-1125 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, (le montant du capital social est consultable ici : <https://www.mangopay.com/fr/mentions-legales/>), habilitée à exercer son activité au sein de l'Espace Economique Européen, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 283 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu),

ci-après dénommée le « **Prestataire** », d'autre part,

ci-après dénommées séparément une « **Partie** » ou ensemble les « **Parties** ».

#### Avertissement

Le Titulaire est invité à lire attentivement le présent Contrat-Cadre qui lui a été communiqué par la Plateforme avant de les accepter. Il est invité à le télécharger sur Support durable. Par défaut, les communications avec le Prestataire sont toujours réalisées par l'intermédiaire de la Plateforme, selon les modalités prévues dans les Conditions Générales du Site, sauf lorsqu'un mode de communication distinct est prévu dans le Contrat.

#### 1. Définitions

Pour les besoins des présentes, les termes ci-après sont définis comme suit :

« **Authentification** » : désigne les procédures définies par la Plateforme afin de vérifier l'identité du Titulaire ou la validité d'un Ordre de paiement. Ces procédures comprennent l'utilisation de Données d'identification.

« **Banques** » : désignent les établissements de crédit en charge de la protection des fonds collectés par le Prestataire pour le compte du Titulaire. Ces fonds sont inscrits dans ses livres sur un compte de cantonnement ouvert à cet effet auprès d'un Etablissement désigné par le Prestataire. Le Prestataire se réserve la possibilité de sélectionner tout autre établissement de crédit agréé.

« **Bénéficiaire** » : désigne une personne morale ou physique, créancier d'une Opération de paiement émise par le Titulaire.

« **Carte** » : désigne la carte bancaire, de paiement ou de crédit utilisée pour transférer des fonds à un Titulaire désigné sur son Compte de paiement ouvert dans les livres du Prestataire. Cette carte est rattachée à l'un des réseaux suivants : Visa, MasterCard, CB.

« **Compte de paiement** » ou « **Compte** » : désigne le Compte de paiement par le Prestataire au nom du Titulaire et utilisé à des fins d'exécution d'opérations de paiement. Le Compte ne peut en aucun cas être assimilé à un compte de dépôt. Le Compte est libellé dans la devise indiquée sur le Site lors de son inscription.

« **Conditions Générales du Site** » : désignent les conditions générales d'utilisation du Site conclues entre les utilisateurs du Site et la Plateforme, régissant notamment l'accès au Site.

« **Contrat-Cadre** » : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services de paiement, accompagnées du Formulaire de souscription, régissant l'utilisation des Services de paiement ainsi que la gestion du Compte de paiement par le Prestataire.

« **Données d'identification** » : désigne l'identifiant unique et le mot de passe du Titulaire, lui permettant d'accéder à son Espace personnel.

« **Données personnelles** » : désigne toute information se rapportant au Titulaire personne physique, ou à une personne physique en lien avec le Titulaire personne morale (notamment un mandataire social, un bénéficiaire effectif, une Personne habilitée), au sens du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

« **Espace personnel** » : désigne l'environnement dédié du Titulaire, accessible sur le Site de la Plateforme, lui permettant d'accéder à son Compte de paiement et d'utiliser les Services de paiement.

« **Formulaire de souscription** » : désigne le formulaire à remplir par tout prospect souhaitant souscrire aux Services de paiement, accessible sur le Site lors de l'inscription ou mis à disposition par la Plateforme.

« **Jour Ouvrable** » : désigne un jour calendrier à l'exception des samedis, dimanches, et jours fériés en France métropolitaine et au Luxembourg et tout autre jour désigné comme tel par le Prestataire.

« **Moyens de paiement** » : désigne les moyens de paiement autres que la Carte, listés sur le Site, et dont l'acquisition est proposée par le Prestataire sur option. Le Titulaire active les Moyens de paiement de son choix depuis son Espace personnel.

« **Opération de paiement** » : désigne un virement périodique ou ponctuel, ordonné par le Titulaire, ou par tout mandataire habilité à cet effet, venant au débit du Compte de paiement.

« **Ordre de paiement** » : désigne l'instruction donnée par le Titulaire au Prestataire conformément à la procédure prévue au Contrat-Cadre en vue d'exécuter une Opération de paiement.

« **Page de paiement** » : Désigne la page sécurisée par le prestataire monétique du Prestataire.

« **Personne concernée** » : désigne le Titulaire personne physique ou toute personne physique liée au Titulaire (notamment un mandataire social, un bénéficiaire effectif, une Personne habilitée), dont les Données personnelles sont traitées dans le cadre de l'exécution du présent Contrat-Cadre.

« **Personne habilitée** » : désigne tout mandataire désigné par le Titulaire afin d'accéder au Compte de paiement et d'utiliser les Services de paiement pour son compte.

« **Plateforme** » : désigne l'entité, dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions Générales du Site, qui exploite le Site. Elle prépare, facilite et conseille les prospects, en vue de la conclusion du Contrat- cadre par l'intermédiaire de son Site. Elle accompagne les Titulaires tout au long de leur relation avec le Prestataire dans le cadre de la réalisation de leurs Opérations de paiement. Elle collecte les documents nécessaires à l'ouverture du Compte. La Plateforme ne collecte pas les fonds à l'exception de ses commissions.

« **Prestataire** » : désigne MANGOPAY SA, émetteur de la Monnaie Electronique agréé au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n°3812 et habilité à exercer son activité dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Le Prestataire figure sur la liste des établissements de monnaie électronique consultable sur [https://searchentities.apps.cssf.lu/search\\_entities/search?language=fr - Home](https://searchentities.apps.cssf.lu/search_entities/search?language=fr - Home).

« **Prestataire de services de paiement tiers** » ou « **PSP tiers** » : désigne tout établissement, autre que le Prestataire, agréé dans un pays membre de l'Union Européenne ou partie à l'Espace Economique Européen, ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

**Service client de la plateforme** : désigne le service dont les coordonnées sont mentionnées sur le Site, auprès duquel le Titulaire pourra obtenir les informations relatives au Contrat-cadre.

« **Services de paiement** » : désigne les services de paiements définis aux points 3 et 5 de l'annexe de la loi luxembourgeoise du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement.

« **Site** » : désigne le site internet exploité par la Plateforme dont l'objet consiste à vendre des biens ou services à des Utilisateurs ou à collecter des fonds auprès d'eux, ou à mettre en relation des Titulaires avec des Utilisateurs.

« **Support durable** » : désigne tout instrument permettant au Titulaire de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées. Il se présente en général sous la forme d'un fichier PDF.

« **Titulaire** » : désigne toute personne morale ou physique agissant pour son propre compte et au nom de laquelle est ouvert un Compte de paiement pour utiliser les Services de paiement.

« Utilisateur » : désigne toute personne physique ou morale ayant transféré des fonds à un Titulaire à travers le Site en utilisant sa Carte ou tout autre Moyen de paiement accepté par le Prestataire pour transférer des fonds.

## 2. Objet

Le Contrat-cadre a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Titulaire des Services de paiement.

Ces Services de paiement incluent :

- l'ouverture et la gestion de Compte de paiement,
- au crédit du Compte de paiement : inscription des fonds transférés par Cartes ou par tout autre Moyen de paiement accepté par le Prestataire ; la réception de virements.
- au débit du Compte de paiement : l'exécution d'Opérations de virement ponctuel ou récurrent, le prélèvement des frais dus en application des présentes, la contrepassation des transferts de fonds par Cartes (ou par tout autre moyens de paiement).

Le Compte ne fera l'objet d'aucun découvert, d'aucune avance, crédit ou escompte. Le Prestataire ne propose aucun service de change.

Le Prestataire a mandaté la Plateforme pour faciliter la conclusion des présentes avec chaque Titulaire et les accompagner tout au long de leurs relations avec le Prestataire.

## 3. Souscription aux services

### 3.1. Modalités de souscription

Le Contrat-cadre est conclu à distance, selon les modalités prévues par la Plateforme dans les Conditions générales du Site. Pour pouvoir conclure le Contrat-Cadre en ligne, le demandeur doit impérativement disposer d'équipements (matériels et logiciels), dont il est seul responsable.

Par défaut, l'acceptation du Contrat-Cadre est réalisée à distance via le Site et est matérialisée par une signature électronique. Le demandeur a la possibilité de demander à signer le Contrat de manière manuscrite. A cet effet, il doit imprimer le présent Contrat, le signer, et le retourner par voie électronique ou postale au Service client de la Plateforme dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions générales du Site.

En cas de signature manuscrite, la date de conclusion du Contrat-Cadre est réputée être la date indiquée sur celui-ci et en l'absence de date, elle sera réputée être la date de réception du Contrat-Cadre par la Plateforme.

La signature électronique du Contrat-Cadre est effectuée par l'intermédiaire du Site. La date de conclusion du Contrat-Cadre correspond à la date à laquelle le demandeur finalise le processus de signature électronique qui lui est indiqué sur le Site.

Le Contrat-Cadre conclu entre les Parties par voie électronique a la même force probante qu'un Contrat- Cadre sur support papier.

### 3.2. Documents contractuels

Le Contrat-Cadre est composé :

- des présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services de paiement,
- du Formulaire de souscription disponible sur le Site,

Les présentes Conditions Générales d'utilisation des Services de paiement sont mises à disposition du Titulaire sur le Site et sont téléchargeables sur Support durable. A tout moment de la relation contractuelle, le Titulaire peut, s'il en fait la demande, recevoir ces documents sur support papier.

## 4. Ouverture de Compte

### 4.1. Conditions nécessaires et préalables à l'ouverture de Compte

Toute personne physique âgée d'au moins dix-huit (18) ans juridiquement capable et toute personne morale, résidente et/ou immatriculées dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'accord relatif à l'Espace Economique européen ou dans un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, peuvent transmettre une demande d'ouverture de Compte sous réserve

que la personnes physique soit référencée sur le Site en qualité de consommateur ou en qualité de professionnel. La personne morale ne peut-être référencée qu'en tant que professionnel.

Le Titulaire déclare au moment de la transmission de sa demande d'inscription à la Plateforme et pendant toute la durée du Contrat-Cadre :

- qu'il est âgé d'au moins 18 (dix-huit) ans et juridiquement capable ou qu'il est régulièrement constitué sous la forme d'une société,
- qu'il agit pour son propre compte ;
- que toutes les informations fournies lors de son inscription sont sincères, exactes et à jour.

## 4.2. Procédure d'inscription et d'ouverture d'un Compte

### 4.2.1. Informations et pièces justificatives

Tout prospect devra transmettre à la Plateforme les informations et documents listés ci-après, au moyen du Formulaire de souscription, dans le cas où ces informations et documents ne seraient pas déjà en possession de la Plateforme. Le prospect s'engage à transmettre les informations et documents correspondant à sa qualité, soit de professionnel, soit de consommateur.

Pour le Titulaire, personne physique consommateur :

- ses nom, prénom, adresse mail, date et lieu de naissance, nationalité et pays de résidence.
- une copie d'un document officiel d'identité en cours de validité du Titulaire (ex : carte d'identité, permis de conduire, et pour les nationaux de pays tiers à l'Union Européenne un passeport).

Pour le Titulaire professionnel :

- pour les personnes physiques :
  - ses nom, prénom, adresse mail, date de naissance et nationalité et pays de résidence.
  - un original ou une copie d'un extrait du registre officiel datant de moins de trois mois constatant l'inscription en tant que commerçant ou au répertoire national des métiers ou à tout autre organisme professionnel dont dépend le Titulaire.
  - une copie d'un document officiel d'identité en cours de validité du Titulaire (ex : carte d'identité, permis de conduire, et pour les nationaux de pays tiers à l'Union Européenne un passeport).
- pour les personnes morales :
  - sa dénomination, sa forme sociale, son capital, l'adresse de son siège social, la description de son activité, l'identité des associés et dirigeants sociaux, ainsi que la liste des bénéficiaires effectifs tels que définis par la réglementation,
  - un extrait Kbis ou un document équivalent de moins de trois mois justifiant de son immatriculation au RCS d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord relatif à l'Espace Economique européen ou d'un pays tiers imposant des obligations équivalentes en termes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et ses statuts. Ce document doit constater la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants sociaux mentionnés aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article R.123-54 du Code de Commerce ou de leurs équivalents en droit étranger.
  - une copie de statuts et des éventuelles décisions nommant le représentant légal certifiée conforme ;
  - une copie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal et le cas échéant du ou des bénéficiaire(s) effectif(s).
  - La déclaration des bénéficiaires effectifs de la personne morale détenant plus de 25%, dans le cas où le prospect n'a pas déclaré ses bénéficiaires effectifs au registre national, ou s'il n'est pas assujetti à cette obligation.

Il pourra également être demandé au Titulaire de communiquer un relevé d'identité bancaire d'un compte ouvert à son nom auprès d'un PSP Tiers.

Il est expressément prévu que le Prestataire se garde la possibilité de demander avant toute inscription et à tout moment de la durée du Contrat-Cadre, des documents complémentaires concernant le Titulaire, le bénéficiaire effectif ou une Opération de paiement spécifique.

#### 4.2.2. Limitation du Compte de paiement

Suivant la libre appréciation du Prestataire, l'usage d'un Compte de paiement peut être limité sans que le Prestataire ne justifie sa décision auprès du Titulaire concerné. Le fonctionnement du Compte de paiement sera notamment limité dès lors que le Titulaire n'a pas transmis l'ensemble des informations et documents requis par le Prestataire, tels que listés ci-dessus. Ces limites sont indiquées au Titulaire par la Plateforme.

#### 4.2.3. Finalisation de l'inscription

Après avoir conclu le Contrat-Cadre, le Titulaire devra fournir toutes les informations et justificatifs qui lui sont demandés par la Plateforme. En donnant son accord sur les termes du Contrat-Cadre, le Titulaire accepte que la Plateforme transmette au Prestataire sa demande d'inscription en qualité de Titulaire et toutes les pièces justificatives reçues par lui.

Le Prestataire est le seul à pouvoir accepter l'inscription d'un prospect en qualité de Titulaire d'un Compte de paiement en son nom. Cet accord sera notifié au Titulaire par la Plateforme par tout moyen suivant les modalités prévues sur le Site.

Le Prestataire pourra, sans motivation, ni droit à indemnité en faveur du Titulaire, refuser une demande d'ouverture d'un Compte. Ce refus sera notifié au Titulaire par la Plateforme par tout moyen suivant les modalités prévues sur le Site.

### 5. Fonctionnement du Compte de paiement

Les sommes portées au crédit du Compte de paiement résultent des fonds transférés par Carte (ou par tout autre Moyen de paiement accepté par le Prestataire), ou de la réception de virement. Les sommes portées au débit du Compte de paiement résultent : de l'exécution d'Ordre de paiement à destination d'un compte ouvert dans les livres d'un Prestataire de services de paiement tiers, du prélèvement par le Prestataire des frais dus par le Titulaire au titre du Contrat-Cadre ou, de la contre-passation d'une opération par Carte (ou par tout autre Moyen de paiement).

#### 5.1. Acquisition d'ordres de paiement par Cartes sur le Compte de paiement

L'approvisionnement du Compte de paiement peut être réalisé par Carte (ou tout autre moyen accepté par le Prestataire), en une ou plusieurs fois. Lorsqu'il souhaite effectuer une telle opération, l'Utilisateur procède à son identification sur le Site en indiquant son User (adresse mail valide) et son mot de passe ou en se connectant par l'intermédiaire de son compte Facebook. L'ordre de transfert de fonds est saisi sur une Page de paiement dédiée à cet effet. Pour tout paiement, il pourra être demandé à l'Utilisateur de saisir un code à usage unique notifié sur son téléphone portable à destination de l'établissement émetteur de la Carte. Le cas échéant, il appartient au Prestataire de refuser tout paiement suivant sa libre appréciation et sans que cette décision ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation. L'opération de transfert de fonds est exécutée par l'établissement émetteur de la Carte. Toute contestation d'un tel transfert doit être notifiée audit établissement. Le Prestataire n'est pas habilité à annuler un tel transfert.

Le Titulaire est informé que l'acceptation d'un ordre de paiement de paiement par Carte par le Prestataire ne garantit pas la réception des fonds correspondant par le Titulaire sur son Compte. L'inscription des fonds sur le Compte de paiement du Titulaire est conditionnée à la réception effective par le Prestataire des fonds collectés.

En l'absence de réception des fonds pour des motifs techniques, le Prestataire veillera à faire ses meilleurs efforts pour régulariser l'opération. En l'absence de réception des fonds pour tout autre motif, le Prestataire informera dans les plus brefs délais le Titulaire de son impossibilité à créditer son Compte de la somme attendue, afin qu'il puisse se mettre en relation avec l'Utilisateur.

Dans l'hypothèse où le transfert des fonds inscrits sur le Compte du Titulaire est annulé par l'émetteur de la Carte à la suite d'une contestation par l'Utilisateur, le Titulaire accepte que le Prestataire puisse contrepasser toute opération de transfert de fonds par Carte par débit du Compte de paiement de la somme correspondante. Le Titulaire reconnaît qu'une telle contestation peut être notamment portée à l'attention de l'émetteur de la Carte jusqu'à l'expiration d'un délai maximum de treize (13) mois suivant la date de débit du compte auquel est associée ladite Carte. Le Prestataire pourra en l'absence de provision suffisante sur le Compte pour procéder à une telle contrepassation, suspendre ou annuler toute Opération de paiement initiée par le Titulaire ou un mandataire, ou le cas échéant, se subroger dans les droits du Titulaire et procéder au recouvrement des sommes dues par l'Utilisateur par tout moyen.

#### 5.2. Réception de virement sur le Compte de paiement

Le Titulaire mandate le Prestataire afin de recevoir sur son Compte de paiement des opérations de virement SEPA en euros en provenance d'un compte bancaire ou de paiement ouvert dans les livres d'un PSP tiers.

Les fonds sont crédités sur son Compte de paiement par le Prestataire dans les plus brefs délais suivant leur réception effective par le Prestataire.

Après inscription des fonds sur le Compte de paiement du Titulaire, le Prestataire lui met à disposition un récapitulatif de l'opération de virement reçu, comprenant les informations suivantes : la référence de l'opération de paiement, une référence permettant d'identifier le payeur, le montant de l'opération, la date de valeur du crédit.

### **5.3. Exécution d'une Opération de virement au débit du Compte de paiement**

Le Titulaire peut transmettre des Ordres de virements SEPA ou internationaux à destination du compte d'un Bénéficiaire tenu par un PSP tiers.

Lorsque le Titulaire souhaite effectuer une Opération de virement, il procède à son identification sur son Espace personnel en indiquant ses Données d'identification, et, le cas échéant, en suivant la procédure d'Authentification qui lui est indiquée. Il indique sur la Page de paiement : le montant de l'Opération de paiement, la devise, le Compte de paiement à débiter, la date d'exécution de l'Ordre et toute autre information requise. En l'absence d'indication de date, l'Ordre de virement est réputé être immédiat. Le Titulaire devra également suivre la procédure d'Authentification indiquée par le Prestataire.

Le Titulaire peut à tout moment transmettre une demande d'exécution d'un Ordre de virement à destination d'un Bénéficiaire désigné par lui disposant d'un compte bancaire ou de paiement auprès d'un Prestataire de services de paiement tiers. Le Titulaire devra transmettre le motif associé à chaque virement et respecter la procédure d'Authentification indiquée par le Prestataire.

Le Titulaire donne son consentement irrévocable à l'Ordre de paiement en cliquant sur l'onglet « validation » (« Date de réception »). La réception de l'Ordre de paiement est confirmée sur l'Espace personnel du Titulaire. Aucun Ordre ne peut être retiré par le Titulaire après la date à laquelle il est réputé irrévocable, c'est-à-dire à compter de la Date de réception.

Avant de transmettre un Ordre de virement, le Titulaire (ou la Plateforme agissant pour son compte) devra s'assurer qu'il dispose d'un montant disponible suffisant au crédit de son Compte pour couvrir le montant de l'Opération de paiement.. Le cas échéant, il devra créditer son Compte avant que l'Ordre ne puisse être valablement transmis au Prestataire pour exécution.

Il est expressément convenu que les Ordres de paiement seront exécutés au plus tard à la fin du Jour Ouvrable suivant la Date de réception de l'Ordre par le Prestataire (et à la date d'exécution convenue pour les virements à terme ou permanents). Tout ordre de paiement reçu après 16h par le Prestataire est réputé reçu le Jour Ouvrable suivant. Si la Date de réception n'est pas un Jour Ouvrable, l'Ordre de paiement est réputé avoir été reçu le Jour Ouvrable suivant.

Pour chaque Opération de virement, le Titulaire peut demander au Prestataire la fourniture sur Support durable d'informations relatives au délai d'exécution maximal de cette opération spécifique, sur les frais qu'il doit payer et, le cas échéant, sur le détail de ces frais.

Le Prestataire peut être amené à refuser d'exécuter un Ordre de virement incomplet ou erroné. Le Titulaire devra réémettre l'Ordre pour le mettre en conformité. Le Prestataire pourra, en outre, bloquer un Ordre de virement en cas de doute sérieux d'utilisation frauduleuse du Compte, d'utilisation non autorisée du Compte, d'atteinte à la sécurité du Compte, en cas de mesure de gel des avoirs par une autorité administrative ou pour tout autre motif.

En cas de refus d'exécution d'un Ordre de virement ou de blocage d'un Ordre de virement, le Prestataire en informera le Titulaire par tout moyen. Le Prestataire indiquera si possible au Titulaire les motifs du refus ou du blocage, à moins d'une interdiction en vertu d'une disposition pertinente de droit national ou de droit de l'Union européenne.

### **5.4. Remboursement**

Le Titulaire peut à tout moment transmettre une instruction visant à annuler un transfert de fonds afin de rembourser un Utilisateur. Le Titulaire procède à son identification sur le Site en indiquant son identifiant et son mot de passe. Il indique, dans son Espace personnel, le montant du remboursement, la devise, l'Utilisateur à rembourser et toute autre information requise.

L'opération de remboursement est effectuée par le Prestataire par crédit de la Carte utilisée par l'Utilisateur ou par virement suivant les modalités de paiement d'origine, dans la limite du solde disponible du Compte et des règles de chaque réseau et des règles SEPA dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception par le Prestataire de la demande de remboursement.

## **6. Reporting**

Le Titulaire dispose dans son Espace personnel d'un état des opérations de paiement réalisées sur le Compte de Paiement. Il est invité à prendre connaissance avec attention de la liste de ces opérations.. Les relevés d'opération pourront également sur demande expresse, être mis à disposition du Titulaire professionnel selon une autre périodicité.

Il est précisé que pour chaque Opération de virement exécutée par le Prestataire, le Titulaire disposera des informations suivantes : la référence de l'Opération, l'identification du Bénéficiaire, le montant de l'Opération, la date de réception de l'Ordre, et le cas échéant, les frais relatifs à l'exécution de cette Opération.

## **7. Accès au Compte de paiement et confidentialité**

Le Compte de paiement est accessible en ligne dans l'Espace personnel, au moyen de Données d'identification et conformément à la procédure d'Authentification demandée..

Le Titulaire devra indiquer des Données d'identification par Personne habilitée. Chaque Personne habilitée accepte de ne pas utiliser le nom ou les Données d'identification d'une autre personne. Le Titulaire est seul responsable de toute utilisation de son identifiant.

Chaque Personne habilitée est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de ses Données d'identification.. Le Titulaire doit prendre toutes les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité et la sécurité de ses Données d'identification.

Le Titulaire (et chaque Personne habilitée) accepte de ne pas communiquer ses Données d'identification à des tiers.

## **8. Opposition**

Le Titulaire doit informer la Plateforme de la perte ou du vol de ses Données d'identification, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de son Espace personnel ou de ses données qui y sont liées dès qu'il en a connaissance afin d'en demander le blocage. Cette déclaration doit être réalisée :

- par appel téléphonique au Service client de la plateforme au numéro indiqué dans les Conditions Générales du Site ; ou
- directement par message électronique par l'intermédiaire du formulaire de contact accessible sur le Site.

Le Prestataire, par l'intermédiaire de la Plateforme, exécutera immédiatement la demande de mise en opposition.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences d'une opposition par télécopie ou courriel, qui n'émanent pas du Titulaire.

Une demande d'opposition est réputée faite à la date et à l'heure de réception effective de la demande par la Plateforme. En cas de vol des Données d'identification ou d'utilisation frauduleuse de l'Espace personnel, le Prestataire est habilité à demander par l'intermédiaire de la Plateforme, un récépissé ou une copie du dépôt de plainte au Titulaire qui s'engage à y répondre dans les plus brefs délais.

## **9. Blocage du Compte de paiement**

Le Prestataire se réserve le droit de bloquer le Compte de paiement, pour des raisons objectivement motivées ayant trait à la sécurité du Compte de paiement, à la présomption d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse du Compte de paiement ou au risque sensiblement accru que le Titulaire soit dans l'incapacité de s'acquitter de son obligation de payer les frais dus au titre du présent Contrat-Cadre.

## **10. Contestation d'une Opération**

### **10.1. Dispositions communes à tous les Titulaires**

Pour toute réclamation relative aux Opérations de paiement exécutées par le Prestataire dans le cadre des présentes, le Titulaire est invité à s'adresser au Service client de la Plateforme ou à l'adresse indiquée à cet effet dans les Conditions Générales du Site.

Si un Ordre est exécuté par le Prestataire avec des erreurs dues à une faute de ce dernier, la contestation est transmise dans les plus brefs délais au Prestataire, l'Ordre est annulé et le Compte est rétabli dans la situation dans laquelle il se trouvait avant la réception de l'Ordre de paiement. Par la suite, l'Ordre est représenté correctement.

### **10.2. Dispositions applicables au Titulaire professionnel**

Le Titulaire professionnel qui souhaite contester une Opération de virement non autorisée par lui ou mal exécutée doit contacter par téléphone le Service client de la Plateforme dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard dans les huit (8) semaines suivant l'inscription en compte de l'opération, à charge pour elle de transmettre la contestation au Prestataire dans les plus brefs délais. Sauf s'il a de bonnes raisons de soupçonner une fraude du Titulaire, le Prestataire rembourse au Titulaire le montant de l'Opération immédiatement après avoir reçu la demande de contestation, et en tout état de cause au plus tard à la fin du premier Jour Ouvrable suivant. Le

Prestataire rétablit le Compte dans l'état dans lequel il se serait trouvé si l'Opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu.

En cas de perte ou de vol des Données d'identification, les Opérations non autorisées effectuées avant la notification de l'opposition sont à la charge du Titulaire. Les Opérations réalisées après l'opposition sont supportées par le Prestataire sauf en cas de fraude du Titulaire.

### **10.3. Dispositions applicables au Titulaire consommateur**

Le Titulaire consommateur qui souhaite contester une Opération de virement non autorisée par lui ou mal exécutée doit contacter par téléphone le Service client de la Plateforme dans les plus brefs délais suivant sa prise de connaissance de l'anomalie et au plus tard dans les treize (13) mois suivant la date de débit, à charge pour elle de transmettre la contestation au Prestataire dans les plus brefs délais. Sauf s'il a de bonnes raisons de soupçonner une fraude du Titulaire, le Prestataire rembourse au Titulaire le montant de l'Opération immédiatement après avoir reçu la demande de contestation, et en tout état de cause au plus tard à la fin du

premier Jour Ouvrable suivant. Le Prestataire rétablit le Compte dans l'état dans lequel il se serait trouvé si l'Opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu.

En cas de contestation, la charge de la preuve que l'Opération a été authentifiée, dûment enregistrée et comptabilisée, et qu'elle n'a pas été affectée par une déficience technique ou autre incombe au Prestataire.

En cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol des Données d'identification, le Titulaire supporte, avant la notification de l'opposition, les pertes liées à l'utilisation de Données d'identification, dans la limite d'un plafond de cinquante (50) euros. Les Opérations réalisées après l'opposition sont supportées par le Prestataire sauf en cas de fraude du Titulaire. Toutefois, la responsabilité du Titulaire n'est pas engagée en cas :

- D'Opération de paiement non autorisée effectuée sans utilisation des Données d'identification;
- De perte ou de vol des Données d'identification pouvant être détecté par le Titulaire avant le paiement ;
- De perte due à des actes ou à une carence d'un salarié, d'un agent ou d'une succursale d'un PSP ou d'une entité vers laquelle ses activités ont été externalisées.

La responsabilité du Titulaire n'est pas non plus engagée :

- si l'Opération de paiement non autorisée a été effectuée en détournant, à l'insu du Titulaire, les Données d'identification;
- en cas de contrefaçon des Données d'identification, si, au moment de l'Opération de paiement non autorisée, le Titulaire étant en possession de ces Données.

Le Titulaire supporte toutes les pertes occasionnées par les Opérations non autorisées si ces pertes résultent d'un agissement frauduleux de sa part ou s'il n'a pas satisfait intentionnellement par négligence grave aux obligations de conserver la sécurité de ses Données d'identification et de notifier l'opposition en cas de perte, de vol ou de détournement de ces Données.

## **11. Commissions**

Toutes les commissions dues par le Titulaire à la Plateforme sont automatiquement prélevées sur le Compte de paiement par le Prestataire. Le Titulaire autorise le Prestataire à compenser à tout moment, y compris après la clôture du Compte, toute créance certaine, liquide et exigible qui resterait redevable, à quelque titre que ce soit. Il pourra compenser la provision du Compte de paiement avec tout montant dû, exigible et impayé par le Titulaire au Prestataire.

## **12. Durée et résiliation**

Le Contrat-Cadre est conclu pour une durée indéterminée. Il entre en vigueur à compter de son acceptation par le Titulaire.

Ce dernier peut à tout moment et moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires, procéder à la résiliation du Contrat-Cadre. Le Prestataire peut à tout moment procéder à la résiliation du Contrat- Cadre, moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois fourni sur Support durable. Dans ce cas, les frais régulièrement imputés au titre des Services de paiement seront dus par le Titulaire au prorata de la période échue à la date de résiliation.

Chaque Partie doit, pour ce faire, adresser sa notification de résiliation des présentes à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse postale et email indiquée dans les Conditions Générales du Site. En conséquence, l'ensemble du Contrat-Cadre est résilié et le Compte de paiement est clôturé. Le crédit du Compte sera transféré dans un délai de treize (13) mois sur le Compte bancaire du Titulaire après déduction des frais dus et payables au Prestataire.

En cas de manquements graves, fraude, ou impayés de la part du Titulaire, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou résilier les présentes par l'envoi d'un email accompagné d'une lettre recommandée avec avis de réception sans motif ni préavis.

Il est prévu que le Contrat-Cadre sera automatiquement résilié en cas de circonstances nouvelles affectant la capacité d'une Partie à s'engager au titre des présentes.

### **13. Modification du Contrat**

Le Prestataire se réserve le droit, à tout moment, de modifier le Contrat-Cadre. Tout projet de modification du Contrat-Cadre est fourni au Titulaire par la Plateforme

Tout Titulaire peut refuser les modifications proposées et doit notifier son refus au Service client de la Plateforme par lettre recommandée avec avis de réception deux (2) mois avant la date d'entrée en vigueur des modifications proposées (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans les Conditions Générales du Site.

A défaut d'avoir notifié son refus avant la date d'entrée en vigueur indiquée, le Titulaire est réputé accepter les modifications proposées. Les relations entre les Parties après la date d'entrée en vigueur seront alors régies par la nouvelle version du Contrat-Cadre.

En cas de refus par le Titulaire, ce refus donnera lieu, sans frais, à la résiliation du Contrat-Cadre, ainsi qu'au transfert du solde du Compte de paiement dans un délai de treize (13) mois suivant la date d'effet de la résiliation en vue de couvrir toutes contestations futures.

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de tout ou partie du Contrat-Cadre seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis. Le Titulaire en sera cependant informé.

### **14. Sécurité**

Le Prestataire s'engage à assurer ses prestations dans le respect des lois et règlements applicables et des règles de l'art. Notamment, le Prestataire mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des Titulaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Compte en ligne pour des raisons techniques, de sécurité ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité. Il s'engage à limiter ce type d'interruptions au strict nécessaire.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu responsable à l'égard du Titulaire des éventuelles erreurs, omissions, interruptions ou retards des opérations réalisées via le Site résultant d'un accès non autorisé à ce dernier. Le Prestataire ne saurait d'avantage être tenu responsable des vols, destructions ou communications non autorisées de données résultant d'un accès non autorisé au Site. En outre, le Prestataire demeure étranger au lien de droit existant entre le Titulaire et un Utilisateur ou entre le Titulaire et le Site. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des fautes, manquements ou négligence d'un Utilisateur et du Titulaire l'un envers l'autre, ou du Site et du Titulaire l'un envers l'autre.

Si l'identifiant unique ou toute autre information nécessaire à l'exécution d'une Opération de paiement fourni par le Titulaire est inexact, le Prestataire n'est pas responsable de la mauvaise exécution dudit Service.

La Plateforme est seule responsable de la sécurité et de la confidentialité des données échangées dans le cadre de l'utilisation du Site conformément aux Conditions Générales du Site, le Prestataire étant responsable de la sécurité et de la confidentialité des données qu'il échange avec le Titulaire dans le cadre des présentes au titre de la création et de la gestion de son Compte, ainsi que des Opérations de paiement associées au Compte.

### **15. Limitation de responsabilité du Prestataire**

Le Prestataire n'intervient en aucune manière dans les relations juridiques et commerciales et les éventuels litiges intervenant entre le Titulaire et l'Utilisateur ou entre le Titulaire et la Plateforme ou entre le Titulaire et un Bénéficiaire. Le Prestataire n'exerce aucun contrôle sur la conformité, la sécurité, la licéité, les caractéristiques et le caractère approprié des produits et services objet d'une Opération de paiement.

Chaque opération réalisée par le Titulaire donne naissance à un contrat directement formé entre lui et un Utilisateur auquel le Prestataire est étranger. Ce dernier ne pourra en conséquence être tenu responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations qui en résultent, ni des préjudices éventuels causés au Titulaire.

Nonobstant toute disposition contraire dans le présent Contrat, la responsabilité du Prestataire à l'égard d'un Titulaire est limitée à la réparation des dommages directs tels que prévus par la réglementation.

### **16. Engagements du Titulaire**

Le Titulaire garantit qu'aucun élément de son Espace personnel ne porte atteinte aux droits de tiers ni n'est contraire à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs.

Il s'engage à ne pas :

- i. Exécuter le Contrat-Cadre d'une manière illégale ou dans des conditions susceptibles d'endommager, de désactiver, de surcharger ou d'altérer le site ;
- ii. Usurper l'identité d'une autre personne ou entité, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité ;
- iii. Diffuser des données ou informations personnelles relatives à un tiers, telles que des adresses postales, numéros de téléphone, adresses électroniques, numéros de cartes bancaires etc... En cas de manquement à ses obligations, le Prestataire pourra prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser les agissements concernés. Il sera également en droit de suspendre, supprimer et/ou bloquer l'accès du Titulaire à son Compte.
- iv. Sans préjudice des actions judiciaires engagées par des tiers, le Prestataire est en droit d'exercer à titre personnel toute action en justice visant à réparer les préjudices qu'il aurait personnellement subis du fait des manquements du Titulaire à ses obligations au titre du présent Contrat.

Si le Titulaire constate un manquement aux obligations précitées, il est invité à informer le Prestataire de ces agissements en le contactant à l'adresse : [legal@mangopay.com](mailto:legal@mangopay.com).

## 17. Droit de rétractation

### 17.1. Dispositions applicables au Titulaire consommateur

Aux termes de l'article L222-7 du Code de la consommation, le Titulaire consommateur dispose d'un droit de rétractation pouvant être exercé dans un délai de 14 jours (quatorze) sans avoir à justifier de motif ni supporter de pénalité. Ce délai de rétractation commence à courir soit à compter du jour de la conclusion du Contrat-Cadre, soit à compter de la réception des conditions et informations contractuelles, si cette dernière date est postérieure à celle de la conclusion du Contrat-Cadre. Le Contrat-Cadre ne pourra recevoir un commencement d'exécution avant l'expiration du délai de rétractation qu'avec l'accord du Titulaire consommateur. Le Titulaire consommateur reconnaît que l'utilisation des Services de paiement après la conclusion du Contrat-Cadre sera constitutive d'une demande expresse de sa part pour commencer l'exécution du Contrat-Cadre avant l'expiration du délai précité. L'exercice du droit de rétractation emporte résolution du Contrat-Cadre qui, en cas de commencement d'exécution, prend la forme d'une résiliation et ne remet pas en cause les prestations antérieurement réalisées. Dans ce cas, le Titulaire consommateur ne sera tenu qu'au paiement proportionnel des Services effectivement fournis.

### 17.2. Exercice du droit de rétractation

Le Titulaire doit notifier sa demande de rétractation dans le délai imparti au Service client de la Plateforme par téléphone ou par email et adresser un courrier de confirmation à l'adresse du Service client de la Plateforme. A cet effet, il peut utiliser le bordereau de rétractation mis à sa disposition par la Plateforme.

## 18. Règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le Prestataire est soumis à l'ensemble de la réglementation luxembourgeoise et française relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

En application des dispositions de droit français et luxembourgeois, relatifs à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, le Prestataire est tenu de s'informer auprès de tout Titulaire pour toute opération ou relation d'affaires de l'origine, de l'objet et de la destination de l'opération ou de l'ouverture du Compte. Il doit, par ailleurs, réaliser toutes les diligences nécessaires à l'identification du Titulaire et le cas échéant, du bénéficiaire effectif du Compte et/ou des Opérations de paiement liées à celui-ci.

Le Titulaire reconnaît que le Prestataire peut mettre un terme ou reporter à tout moment l'usage de Données d'identification, l'accès à un Compte ou l'exécution d'une Opération en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature. Il est informé qu'une opération réalisée dans le cadre des présentes peut faire l'objet de l'exercice du droit à la communication de la cellule de renseignement financier nationale.

Le Titulaire peut, conformément à la réglementation, accéder à toutes les informations ainsi communiquées sous réserve que ce droit d'accès ne remette pas en cause la finalité de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme lorsque ces données sont relatives au demandeur.

Aucune poursuite et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée ni aucune sanction professionnelle prononcée contre le Prestataire, ses dirigeants ou ses préposés qui ont fait de bonne foi les déclarations de soupçon auprès de leur autorité nationale.

## 19. Protection des Données personnelles

Le Prestataire collecte et traite toute Donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable à la protection de ces Données, et notamment avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et avec le Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les Données personnelles requises lors de la souscription sont nécessaires dans le cadre des services fournis conformément aux présentes. En cas d'absence de fourniture des Données personnelles obligatoires, le demandeur pourra se voir refuser l'accès aux services.

La Personne concernée est informée que les Données personnelles sont notamment collectées pour les finalités suivantes : la fourniture des services fournis tels que décrits aux présentes ; la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; le traitement des demandes d'information et réclamations ; la réalisation de statistiques. Ces traitements sont notamment nécessaires à l'exécution du Contrat-Cadre ainsi qu'au respect d'obligations légales auxquelles les responsables de traitement sont soumis. Le Prestataire et la Plateforme agissent en qualité de responsables conjoints de ces traitements.

Les Données personnelles ne seront transmises à aucun tiers sans le consentement exprès des Personnes concernées. Toutefois, la Personne concernée est informée que les Données personnelles sont transmises à des sous-traitants du Prestataire, pour les besoins des finalités précitées. Lesdits sous-traitants n'agiront que sur instruction du Prestataire et exclusivement pour le compte de ces derniers.

La Personne concernée peut accéder à la liste des sous-traitants en transmettant sa demande au Service client de la plateforme. Elle est informée que le Prestataire s'assure que ses sous-traitants prennent toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données personnelles. En cas de survenance d'une violation de Données (perte, intrusion, destruction...) impliquant des risques élevés pour la Personne concernée, cette dernière en sera informée.

Le Prestataire se réserve le droit de divulguer des Données personnelles sur requête d'une autorité légale pour se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, pour protéger ou défendre les droits du titulaire du Compte ou d'une Personne concernée, si des circonstances impérieuses le justifient ou pour protéger la sécurité du titulaire, des Services ou du public.

Les Données personnelles traitées par le Prestataire dans le cadre des services fournis conformément aux présentes sont conservées pendant la durée strictement nécessaire pour atteindre les finalités mentionnées ci-dessus. Sauf disposition contraire légale et réglementaire, les Données ne seront pas conservées au-delà de la date d'effet de la résiliation du Contrat. Il est notamment précisé que les Données personnelles relatives à l'identification sont conservées pendant une durée de cinq ans à compter de la fin de la relation contractuelle, en vertu de la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Les Personnes concernées disposent des droits suivants sur leurs Données, selon les conditions prévues par la réglementation : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité. Une Personne concernée peut à tout moment exercer ses droits en s'adressant au Service client de la Plateforme. Sa demande devra indiquer ses nom, prénom, et identifiant, et être accompagnée de la photocopie d'un document d'identité portant sa signature.

Une réponse sera adressée à la Personne concernée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de sa demande. Ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans ce cas, la Personne concernée sera informée de la prolongation et des motifs du report dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

La Personne concernée est informée qu'elle dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente pour toute demande en lien avec ses Données personnelles.

Si la Personne concernée présente sa demande sous une forme électronique, la réponse lui sera fournie par voie électronique, à moins qu'elle ne demande expressément qu'il en soit autrement.

Lorsque les Données personnelles sont relatives à une Personne concernée n'étant pas partie au Contrat-Cadre et ont été transmises par le Titulaire, ce dernier fait son affaire de communiquer à la Personne concernée les informations du présent article.

Des informations complémentaires sur les traitements de Données personnelles réalisés dans le cadre des présentes, les durées de conservation et sur les droits des Personnes concernées sont disponibles dans la politique de confidentialité du Prestataire (accessible sur le site [www.mangopay.com](http://www.mangopay.com)).

## 20. Secret professionnel

Le Prestataire est tenu au secret professionnel. Toutefois, ce secret peut être levé, conformément à la législation en vigueur, en vertu d'une obligation légale réglementaire et prudentielle, notamment à la demande des autorités de tutelle, de l'administration fiscale ou douanière, ainsi qu'à celle du juge pénal ou en cas de réquisition judiciaire notifiée

au Prestataire. Nonobstant ce qui précède, l'Utilisateur a la faculté de relever le Prestataire du secret professionnel en lui indiquant expressément les tiers autorisés à recevoir des informations confidentielles le concernant. Il est précisé que le secret professionnel pourra être levé par l'effet de la réglementation au profit des sociétés fournissant au Prestataire des tâches opérationnelles importantes dans le cadre des présentes.

## **21. Propriété intellectuelle**

Le Prestataire conserve l'entièrre propriété des titres et droit de propriété quels qu'ils soient attachés aux Services proposés au Titulaire. Aucun de ces droits de propriété n'est transféré au Titulaire au titre des présentes.

## **22. Décès du Titulaire et Comptes inactifs**

### **22.1. Décès du Titulaire**

Le décès du Titulaire met fin au Contrat-Cadre, dès que celui-ci est porté à la connaissance du Prestataire. Les Opérations intervenant à compter du décès sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession, considérées comme n'ayant pas été autorisées.

Le Compte de paiement reste ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et le Prestataire assure le règlement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession.

### **22.2. Comptes inactifs**

Tout Compte inactif pourra faire l'objet d'une notification d'inactivité par email de la part du Prestataire suivie d'une relance un mois plus tard. Le Compte de paiement du Titulaire est considéré comme inactif lorsqu'à l'issue d'une période de douze (12) mois, il n'a fait l'objet d'aucune opération (hors prélèvement de frais de gestion) à l'initiative du Titulaire (ou de tout mandataire) et qu'il ne s'est pas manifesté auprès du Prestataire sous quelque forme que ce soit. En l'absence de réponse ou d'utilisation du solde figurant au crédit du Compte dans ce délai, le Prestataire pourra clôturer le Compte et le maintenir à la seule fin de procéder au virement des sommes dues sur le compte indiqué par le Titulaire. En cas de décès, le solde ne pourra être remboursé qu'aux ayant-droits du Titulaire. Le Compte ne pourra plus permettre l'exécution d'Opérations de paiement.

## **23. Force majeure**

Les Parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli au titre des présentes, en cas de retard ou inexécution, lorsque leur cause est liée à la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

## **24. Indépendance des stipulations contractuelles**

Si l'une quelconque des stipulations des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes deviennent caduques ou sont déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations conserveraient leur force obligatoire et leur portée. Les stipulations déclarées nulles et non valides seraient alors remplacées par les stipulations qui se rapprocheront le plus quant à leur sens et à leur portée des stipulations initialement convenues.

## **25. Protection des fonds**

Les fonds du Titulaire sont déposés, à la fin du Jour Ouvrable suivant le jour au cours duquel ils ont été reçus par le Prestataire, sur un compte de cantonnement ouvert dans les livres d'une Banque dans les conditions requises par la réglementation.

Aux termes de l'article 24-10 (5) de la Loi du 20 mai 2011 publiée au [Mémorial A n° 104](#) du 24 mai 2011 du Grand-Duché du Luxembourg et de l'article 14 de la loi du 10 novembre 2009 publiée au [Mémorial A n° 215](#) du 11 novembre 2009 du Grand-Duché du Luxembourg, portant transposition de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique, les fonds collectés sont protégés et ne tombent pas dans la masse des avoirs de l'établissement de monnaie électronique en cas de liquidation, de faillite ou de toute autre situation de concours de ce dernier.

## **26. Incessibilité**

Le Contrat-Cadre ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par le Titulaire à titre onéreux ou gratuit. Il est par suite interdit de céder à un tiers l'un quelconque des droits ou obligations qu'il tient des présentes. En cas de manquement à cette interdiction, outre la résiliation immédiate des présentes, la responsabilité du Titulaire pourra être engagée par le Prestataire.

## **27. Convention de preuve**

Toutes les données reprises de façon inaltérable, fiable, et sécurisée dans la base de données informatique du Prestataire relatives notamment aux Ordres de paiement et aux notifications envoyées, feront foi entre les Parties jusqu'à preuve du contraire.

## **28. Réclamation et médiation**

Le Titulaire est invité à s'adresser au Service client de la Plateforme, éventuellement indiqué sur le Site pour toute réclamation.

Toute réclamation autre que celle prévue à l'article 10 portant sur la conclusion, l'exécution ou la résiliation du Contrat-Cadre devra être notifiée par email à l'adresse suivante : [complaint@mangopay.com](mailto:complaint@mangopay.com).

Le Titulaire accepte que le Prestataire réponde à ses réclamations sur un Support durable. La réponse sera transmise dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation par le Prestataire. Cependant, pour des raisons échappant à son contrôle, le Prestataire pourra se trouver dans l'impossibilité de répondre dans ce délai de quinze (15) jours.

Dans ce cas, il communiquera au Titulaire une réponse précisant les raisons de ce délai supplémentaire ainsi que la date à laquelle il enverra la réponse définitive. En tout état de cause, le Titulaire recevra une réponse définitive au plus tard dans un délai de trente-cinq (35) Jours Ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Le Titulaire est informé que la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) est compétente pour régler sur une base extrajudiciaire les litiges relatifs à l'exécution du présent Contrat-Cadre. Pour plus d'informations sur la CSSF et sur les conditions d'un tel recours, vous pouvez vous adresser au Service client de la Plateforme ou consulter le site internet de la CSFF (<http://www.cssf.lu>). Les demandes de médiation doivent être adressées à Monsieur le Médiateur de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ([direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)) et ce, sans préjudice des autres voies d'actions légales. Cependant, le médiateur ne peut être saisi, si la demande est manifestement infondée ou abusive, si le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, si la demande auprès du médiateur est introduite dans un délai supérieur à un an à compter de la réclamation écrite auprès du professionnel, si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur.

## **29. Droit applicable et juridiction compétente**

Sauf en cas d'application d'une loi d'ordre public (laquelle ne s'appliquera que dans les strictes limites de son objet), il est expressément stipulé que le Contrat-cadre est soumis à la loi française. Tout litige entre les Parties au titre de ce dernier sera soumis à la juridiction des tribunaux français compétents.

### Annexe 3 : Données personnelles

#### 1. Description du traitement des données effectué par HAPPYPAL pour le compte du Client

<b>Finalités du traitement de données à caractère personnel</b>	Fourniture des Services, notamment un programme digitalisé d'avantages salariés personnalisé par le biais de la Plateforme
<b>Nature des opérations de traitement</b>	Collecte, enregistrement, conservation, utilisation, consultation, effacement, destruction
<b>Type de données à caractère personnel traitées</b>	Données d'identification, données de connexion
<b>Catégories de personnes concernées</b>	Bénéficiaires, admin CSE
<b>Durée du traitement</b>	Durée des Conditions Générales

#### 0. Liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés

<b>Sous-traitants ultérieurs autorisés</b>	<b>Activités de traitement sous-traitées</b>	<b>Lieu de stockage des données</b>	<b>Localisation du prestataire</b>
<b>Infrastructure</b>			
<b>Amazon Web Services</b> <a href="https://aws.amazon.com/fr/">https://aws.amazon.com/fr/</a>	Stockage de données	Europe - France	USA
<b>Appdrag</b> <a href="https://appdrag.com/">https://appdrag.com/</a>	Stockage de données	Europe	Europe
<b>Communication</b>			
<b>Sendgrid</b> <a href="https://sendgrid.com/">https://sendgrid.com/</a>	Relation avec les clients	USA	USA
<b>Firebase</b> <a href="https://firebase.google.com/">https://firebase.google.com/</a>	Relation avec les clients	Europe	USA
<b>Freshdesk</b> <a href="https://www.freshworks.com/freshdesk/">https://www.freshworks.com/freshdesk/</a>	Relation avec les clients	Europe	USA
<b>Intercom</b> <a href="https://www.intercom.com/">https://www.intercom.com/</a>	Relation avec les clients	USA	USA
<b>Data/Analytics</b>			
<b>MangoPay</b> <a href="https://www.mangopay.com/">https://www.mangopay.com/</a>	Processeur de paiement tiers	Luxembourg	Luxembourg
<b>Stripe</b> <a href="https://stripe.com/">https://stripe.com/</a>	Processeur de paiement tiers	Global	USA
<b>HappyCompta</b> <a href="https://happy-compta.fr/">https://happy-compta.fr/</a>	Partenaire comptabilité	Europe	EU